

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1436

13 juillet 2010

SOMMAIRE

Bandako S.A	Itron Luxembourg6	8888
Begefi S.A	Kaizen Invest S.àr.l6	8896
Bicat S.A 68884	Kernel Holding S.A6	8915
Carlitt Finance	Lesange S.A	8882
C.D.G. Participations S.A	LSI Logic Hungary Software Licensing Li- mited Liability Company - Luxembourg	
Crete Invest S.A	Branch6	8897
Crete Invest S.A	Luxembourg Property Management S.C.I	
Crete Invest S.A		8923
Decima S.A	MM Invest S.à r.l	
De Grisogono Holding S.A	Modern Art - Affaire de Goût6	
Desta S.A 68897	N Alpha S.à r.l 6	
Dudelounge S.à r.l	Norit Alpha S.à r.l6	
Eremis Holding S.A68896	Opus Alternative Investment Funds 6	
Euromec S.A 68904	Parkwood (Cologne) S.à r.l 6	
Europa Mallard S.à r.l	Parkwood (Hamburg) S.à r.l 6	
Europa Real Estate III S.à r.l 68899	Perennius Capital Partners S.A 6	
Ferd Roob S.à r.l	PHM Holdco 13 S.à r.l 6	
Floradeg Sàrl	Prinus Invest S.A 6	
G.H.N. S.A	RBS (Luxembourg) S.A 6	
H2O CONCEPT S.àr.l	Royal Real Estate S.A 6	
Hune Rental S.à r.l	Rupinvest Sàrl6	8898
Ice Cream	Selective Properties S.A6	8904
Ifos Investment S.A	SIPEF 1 SARL 6	8898
Imperial Investments S.à r.l	Sky Finance S.A 6	8904
Institut Hermes S.A68925	TIP Master Holdings (GBP) S.à r.l 6	8927
International Real Estate Investors Holding	TransEuropean III (Livange) Sàrl 6	8899
S.A	Urbis Property S.à r.l6	8903
Investimex Corporation S.A	Verlac Luxembourg S.A 6	8904
Invista European Real Estate Trust SICAF	Vestia S.à r.l	8883
68905	Veurne Investments S.à r.l6	8899
Iprom Project Management S.A 68902	VREF Holding S.à r.l6	8882
Itron Financial Services Company S.à r.l.	Wright Investments S.A	8899
	Wright Investments S.A	8900



Begefi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 113.675.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BEGEFI S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010062796/11.

(100078521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Hune Rental S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 117.956.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 4 juin 2010.

Référence de publication: 2010062875/10.

(100078428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Lesange S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 50.138.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LESANGE S.A.

United International Management S.A. Référence de publication: 2010062906/11.

(100078434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

VREF Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 115.317.

Extrait de la résolution prise par l'associé unique de la Société en date du 11 mai 2010:

Il est décidé de nommer pour une durée indéterminée Mr Krzysztof Drozd, né le 11 avril 1975 à Legnica, Pologne, résidant professionnellement au 75, Davies Street W1K 5LN, London, Royaume-Uni comme gérant de la Société en remplacement du gérant démissionnaire Mr Benedict VON HESLER avec effet au 13 mai 2010. Par conséquent, le conseil de gérance est composé comme suit:

- Jean Lemaire, gérant;
- Ali Haroon, gérant;
- Teunis Akkerman, gérant;
- Krzysztof Drozd, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 21 mai 2010.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010082459/22.

(100073638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.



Modern Art - Affaire de Goût, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 23, Waïstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 142.927.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch, en date du 26 mai 2010, enregistré à Mersch, le 28 mai 2010, Relation: MER/2010/943, que les actionnaires ont à l'unanimité:

- prononcé la clôture de la liquidation de la société,
- décidé que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années au siège social de la société à L-5450 Stadtbredimus, 23 Wäistrooss.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 4 juin 2010.

Marc LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2010062929/18.

(100078425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Vestia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.237.800,00.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 72.445.

Le bilan et l'annexe au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société Un gérant

Référence de publication: 2010063016/12.

(100078440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Decima S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 112.765.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social en date du 25 mai 2010

L'Assemblée Générale a décidé de renouveler les mandats des administrateurs suivants:

- Mme Laetitia Antoine avec adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Président;
- M. Michel E. Raffoul avec adresse professionnelle au 58, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Administrateur;
 - Mlle Myriam Scussel avec adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Administrateur et du Commissaire:

L'Alliance Révision S.à r.l., établie et ayant son siège social au 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le 46 498

jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de la société au 30 novembre 2010. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2010.

SGGS.A.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Un mandataire

Signatures

Référence de publication: 2010082513/24.

(100073116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.



Bicat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau. R.C.S. Luxembourg B 128.210.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXFIDUCIA S.à r.l.

16, rue de Nassau - L-2213 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010063406/12.

(100078537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Floradeg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 153.266.

STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt-huit avril.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

SGG S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 412F, route d'Esch à L-2086 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65906,

ici représentée par Monsieur Michel LOMZIK, résidant professionnellement à Luxembourg (le Mandataire), en vertu d'une procuration donnée sous seing privée le 27 avril 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1 er. **Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination "FLORADEG SARL" (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

- 2.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.
- 2.2 Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

- 3.1 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.
- 3.2 La Société a en outre pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.
- 3.3 Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.



- 3.4 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.
 - 3.5 La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.
- 3.6 Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens. Elle pourra aussi placer et gérer ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 4. Durée.

- 4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.
- 4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

- 5.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.
- 5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

- 6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.
- 6.2 Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
 - 6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

- 7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance.
- 7.2 Les membres du Conseil peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement "Gérants de catégorie A" et "Gérants de catégorie B".
 - 7.3 Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

- 8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.
- 8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant.

Art. 9. Procédure.

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.



- 9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.
- 9.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.
- 9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.
- 9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, que si au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, ces résolutions ont été approuvées par au moins un Gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.
- 9.6 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.
- 9.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 10. Représentation.

- 10.1 La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.
- 10.2 Dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées (Gérant de catégorie A et Gérant de catégorie B), la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B
- 10.3 La Société sera aussi engagée par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.
- **Art. 11. Responsabilités des gérants.** Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée Générale des associés

Art. 12 Pouvoirs et Droits de vote.

- 12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.
- 12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.
- 12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

- 13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.
- 13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.
- 13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de chaque année.



- 14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.
 - 14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

- 15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.
- 15.2 Nonobstant les dispositions précédentes, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires aux Associés avant la fin de l'exercice social sur la base d'un état de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par les Associés.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

- 16.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la Loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.
- 16.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 17. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2010.

Souscription - Libération

SGG S.A., représentée comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'entièreté du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les cent vingt-cinq (125) parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.200,-

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1. Monsieur Jean-Claude BUFFIN, employé privé, né le 17 janvier 1961 à Charleroi (B), résidant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée.
 - 2. Le siège social de la Société est établi à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire. Signé: M. LOMZIK et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 mai 2010. Relation: LAC/2010/20491. Reçu soixante-quinze euros (75€)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 9 juin 2010.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2010083964/204.

(100074833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.



Crete Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste. R.C.S. Luxembourg B 29.717.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 juin 2010.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Administrateur

Signature

Référence de publication: 2010063423/13.

(100078527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Crete Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 29.717.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 juin 2010.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Administrateur

Signature

Référence de publication: 2010063424/13.

(100078528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Itron Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.455.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll. R.C.S. Luxembourg B 128.022.

Extract of the sole shareholder's resolution dated april 13 th, 2010

- Mr. David ARKLEY, born in UTAH, United States of America, on November 22 $^{\rm nd}$, 1967, having as professional address 2111, North Molter Road, Liberty Lake, USA-WA 99 019 Washington, is appointed as additional Manager with effect as of April 13 $^{\rm th}$, 2010. His mandate will be unlimited.
- Mr. Alfred DAVIDTS, born in Leuven, Belgium, on May 20 th , 1970 with professional address at 480 Avenue Louise, 1050 Brussels, Belgium is appointed as additional manager with effect as of April 13 th, 2010. His mandate will be unlimited.
 - The Company shall be bound by a single siganture of any members of the Board of Managers.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 13 avril 2010

- Monsieur David ARKLEY, né dans l'UTAH, aux Etats-Unis d'Amérique, le 22 novembre 1967, ayant son adresse professionnelle au 2111, North Molter Road, Liberty Lake, USA-WA 99 019 Washington est nommé gérant additionnel avec effet au 13 avril 2010. Son mandat aura une durée illimitée.
- Monsieur Alfred DAVIDTS né à Leuven, Belgique, le 20 mai 1970, ayant son adresse professionnelle au 480 Avenue Louise, 1050 Bruxelles, Belgique est nommé gérant additionnel avec effet au 13 avril 2010. Son mandat aura une durée illimitée.
 - La société sera engagée par la signature de n'importe quel gérant du Conseil de Gérance.

Luxembourg, le 13 avril 2010.

Certifié conforme

ITRON LUXEMBOURG

Signature

Gérant

Référence de publication: 2010082509/28.

(100073097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.



Crete Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 29.717.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 juin 2010.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Administrateur

Signature

Référence de publication: 2010063425/13.

(100078529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

De Grisogono Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 69.573.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXFIDUCIA S.à r.l.

16, rue de Nassau - L-2213 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010063426/12.

(100078541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Clearwire Poland Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 119.639.

Extract of the resolutions taken by the board of managers of the Company on May 4, 2010:

Mr. Barry John West has resigned from his position of manager of the Company with effective date on May 7, 2010. It is proposed that Ms. Danielle Porter, born on March 20, 1969 in Liège, Belgium, residing at 118B, Avenue Winston Churchill, 1180 Brussels, Belgium be appointed as manager of the Company with effective date on May 21, 2010 for an unlimited duration.

Consequently, the board of managers of the Company is now constituted as follows:

- Hope Flannery COCHRAN;
- Steven Andrew EDNIE; and
- Danielle PORTER.

Suit la traduction française de ce qui précède:

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance de la Société le 4 mai 2010:

M. Barry John WEST a démissionné de sa position de gérant de la Société avec effet au 7 mai 2010.

Il est proposé que Madame Danielle Porter, née le 20 mars 1969 à Liège, Belgique, résidant au 118B, Avenue Winston Churchill, 1180 Bruxelles, Belgique soit nommé gérant de la Société avec effet au 21 mai 2010 pour une durée indéterminée.

Par conséquent, le conseil de gérance de la Société est maintenant composé comme suit:

- Hope Flannery COCHRAN;
- Steven Andrew EDNIE; et
- Danielle PORTER.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010082398/29.

(100073152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.



G.H.N. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri. R.C.S. Luxembourg B 54.579.

Rectificatif du dépôt du 23 juillet 2009 (N°L090112368)

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A. Société Anonyme Banque domiciliataire Signatures

Référence de publication: 2010063455/14.

(100078423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Perennius Capital Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri. R.C.S. Luxembourg B 130.517.

On the seventh day of May in the year two thousand and ten, before Maître Jacques Delvaux, notary, residing in Luxembourg,

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of Perennius Capital Partners S.A., a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, constituted by a deed of the undersigned notary, on July 17, 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations no 2004 of September 17, 2007.

The meeting was presided by M. Francesco MOGLIA, employee with professional office in Luxembourg, who appointed as secretary, Mme Gaelle KWIATKOWSKI, employee with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer M. Alessandro POLI, private equity manager with professional office in Milano.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

- I: The agenda of the present extraordinary general meeting is the following:
- 1. Transfer of the statutory registered office, the effective headquarters, the principal place of business and the central administration from the Grand Duchy of Luxembourg to Italy and incorporation of the Company as a corporation in Italy, without prior dissolution of the Company but in continuation of the legal entity in Italy of the Luxembourg company, all this in conformity with Luxembourg law;
- 2. Modification of the name of "Perennius Capital Partners S.A." to "Perennius Capital Partners Holding S.p.A" and complete modification of the articles of association, and more particularly:
 - determination of the duration of the Company
 - modification of its purpose in order to read as follows:
- Art. 3. Oggetto. L'esercizio in via prevalente, non nei confronti del pubblico, ma solo nei confronti di società controllanti, controllate o collegate e controllate da una stessa controllante e comunque all'interno di un medesimo Gruppo delle seguenti attività:
 - assunzione di partecipazioni;
 - coordinamento finanziario e tecnico amministrativo delle società del Gruppo di appartenenza;
 - concessione di finanziamenti sotto qualsiasi forma limitatamente alle società del Gruppo di appartenenza.

Per il raggiungimento dello scopo sociale, la Società potrà compiere - ma non come oggetto prevalente e non nei confronti del pubblico - operazioni mobiliari, immobiliari e finanziarie di qualsiasi specie, compreso il rilascio di garanzie reali e personali a favore proprio o di terzi, se nell'interesse sociale, nonchè assumere partecipazioni e cointeressenze in altre Società od Enti, Consorzi, aventi scopo analogo, affine o connesso al proprio.

Sono comunque escluse dall'oggetto sociale le attività riservate agli intermediari finanziari di cui all'art. 106 del Decreto Legislativo 1 settembre 1993 n. 385, quelle riservate alle società di intermediazione mobiliare di cui al D. Lgs. 24 febbraio 1998 n. 58 e quelle di mediazione di cui alla legge 3 febbraio 1989 n. 39, le attività professionali protette di cui alla legge 23 novembre 1939 n. 1815 e loro modifiche, integrazioni e sostituzioni e comunque tutte le attività che per legge sono riservate a soggetti muniti di particolari requisiti non posseduti dalla Società.

- 3. Approval of the interim accounts as at April 30, 2010;
- 4. Resignation of the current statutory auditor and discussion about the appointment of the new director or directors and delegation of powers;
 - 5. Appointment of the "collegio sindacale"



6. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

Report:

The Chairman declares that the Company intends to transfer its statutory registered office and effective management to Italy.

The purpose of this general meeting is to approve the transfer of the statutory registered office, the effective head-quarters, the principal place of business and the central administration of the Company from the Grand Duchy of Luxembourg to Italy, and more specifically to I-20121 Milano, via Pontaccio 10.

It is furthermore necessary to replace the articles of association of the Company by the articles of association under the laws of Italy.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to transfer the statutory registered office, the principal place of business, the central administration and the effective headquarters of the Company from Luxembourg to Italy, and more specifically to I-20121 Milano, via Pontaccio 10.

and as a consequence for the Company to adopt the Italian nationality and to be subject to Italian law, this change of nationality having not as effect a change of the legal entity of the Company that stays unchanged, so that as a consequence without a change of the legal entity and this without a liquidation of the Luxembourg company, the nationality of the Company is changed from the Luxembourg to Italian nationality.

The procedure for the deregistration of the Company will be effected at the Register of Companies of Luxembourg as soon as a statement attesting registration with the Commercial Register of Milano (Italy) is received.

The general meeting further authorises M. Ubaldo MIGLIORATI employee, Luxembourg,

to present the fiscal declarations and to do all that is necessary to deregister the Company from public registers and to this end to make any declaration, sign any deed and/or record and represent the Company also before public authorities and in general to do all that is necessary or simply expedient in order to execute this mandate.

Second resolution

The general meeting decides to amend or replace the articles of association of the Company insofar as is necessary to render them conformant with the laws of Italy, and more particularly on this subject, resolves:

- to change the name from Perennius Capital Partners S.A. to Perennius Capital Partners Holding S.p.A., and complete modification of the articles of association, and more particularly:
 - to determine the duration of the Company which will end on December 31, 2050;
 - to give to the corporate object the following wording:

Art. 3. Oggetto. L'esercizio in via prevalente, non nei confronti del pubblico, ma solo nei confronti di società controllanti, controllate o collegate e controllate da una stessa controllante e comunque all'interno di un medesimo Gruppo delle seguenti attività:

- assunzione di partecipazioni;
- coordinamento finanziario e tecnico amministrativo delle società del Gruppo di appartenenza;
- concessione di finanziamenti sotto qualsiasi forma limitatamente alle società del Gruppo di appartenenza.

Per il raggiungimento dello scopo sociale, la Società potrà compiere - ma non come oggetto prevalente e non nei confronti del pubblico - operazioni mobiliari, immobiliari e finanziarie di qualsiasi specie, compreso il rilascio di garanzie reali e personali a favore proprio o di terzi, se nell'interesse sociale, nonchè assumere partecipazioni e cointeressenze in altre Società od Enti, Consorzi, aventi scopo analogo, affine o connesso al proprio.

Sono comunque escluse dall'oggetto sociale le attività riservate agli intermediari finanziari di cui all'art. 106 del Decreto Legislativo 1 settembre 1993 n. 385, quelle riservate alle società di intermediazione mobiliare di cui al D. Lgs. 24 febbraio 1998 n. 58 e quelle di mediazione di cui alla legge 3 febbraio 1989 n. 39, le attività professionali protette di cui alla legge 23 novembre 1939 n. 1815 e loro modifiche, integrazioni e sostituzioni e comunque tutte le attività che per legge sono riservate a soggetti muniti di particolari requisiti non posseduti dalla Società.

- to adopt the draft of the articles of association as attached to the present deed and as they will be filed with the Commercial Register of Milano (Italy).



It being understood that the formalities provided under Italian law for the final adoption of these articles of association and of domestication will be made and are in conformity with the laws of Italy.

Third resolution

The general meeting resolves to approve the financial statements of the Company as at April 30, 2010, prepared in accordance with Italian accounting rules and regulations.

Fourth resolution

The general meeting acknowledges the resignation with immediate effect of all the directors of the Company as well as the statutory auditor. The general meeting of shareholders further gives full discharge to each director and to the statutory auditor in relation to their mandate.

Fifth resolution

The general meeting resolves to appoint the resigning directors of the company here after named as new directors of the Italian Company, who shall remain in office until the shareholders meeting convened for the approval of the balance sheet as at 31st December, 2010, in accordance with Italian law,

- Andrew Simms, born 01.05.1963 in Guildford (United Kingdom), residing professionally at 19 21 Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, president;
- Francesco Moglia, born 27.05.1968 in Rome (Italy), residing professionally at 19 21 Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, director;
 - Luigi Carnelli, born 6.05.1956 in Milan (Italy), resident at Contrada di Sassella NO5 CH-6900 Lugano (Swiss), director
 - Alessandro Poli, born 29.12.1969 in Milan (Italy), resident at Via Tasso n°4 I-20123 Milan (Italy), director
- Roland Roffler, born 24.02.1960 in Malix (Swiss), resident with Zugerstrasse No 57 CH-6341 Baar Zug (Swiss), administrator.

The directors so appointed shall have, each individually, the broadest powers in order to complete the transfer of the Company to Italy and to accomplish all steps, formalities and procedures necessary or required to finalize the transfer in accordance with Italian law.

Sixth resolution

In accordance with Italian law, the general meeting of shareholders resolves to appoint a board of auditors (collegio sindacale) with 3 (three) auditors in charge (sindaci effettivi), and 2 (two) deputy auditors (sindaci supplenti):

(a) are appointed internal auditors in charge:

Nome	Cognome data Nascita	Professione	Residenza
Giorgio	LOLI Livorno 23/08/1939	Dottore Commercialista	Corso di Porta Nuova, 38 - Milano
Renato	SANTINI Bologna 04/12/1960	Dottore Commercialista	Via dell' Osservanza, 53 - Bologna
Andrea	SILVESTRI Roma 11/09/1968	Dottore Commercialista	Via Antonio Bertoloni, 55 - Roma
(b) are appointe	ed deputy internal auditors:		
Luciano	CRAFA Novi Ligure 19/09/1959	Dottore Commercialista	Via Crosa della Maccarina, 2 - Novi Ligure
Valerio	VILLORESI Milano 11/03/1969	Dottore Commercialista	Via Donizzetti, 23 - Milano

who shall be remunerated based on the minimum professional tariffs and who shall remain in office until the general shareholders meeting convened for the approval of the balance sheet as at 31 st December, 2010.

THE FOLLOWING RESOLUTIONS WERE TAKEN UNDER THE SUSPENSIVE CONDITION THAT THE TRANSFER IS REGISTERED WITH THE REGISTRAR OF COMPANIES OF MILANO, ITALY, BEFORE 31 OF DECEMBER 2010.

Declaration pro fisco:

The general meeting acknowledges that the transfer of the registered office and the consequent change of nationality will have no effect on the legal personality of the Company that continues without any liquidation in Italy.

Costs:

The total costs, expenses and charges in whatever form that the Company incurs or which are charged to it by virtue of this extraordinary general meeting is estimated without prejudice at the sum of EUR 4,000.-.

IN WITNESS WHEREOF, done and adopted in Luxembourg on the date at the head of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.



This record having been read aloud and explained to the person appearing, known to the recording notary by surname, usual forename, nationality and domicile, the person appearing signed the deed with us, the notary.

Suit la traduction française:

L'an deux mil dix, le sept mai.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de PERENNIUS CAPITAL PARTNERS S.A., société anonyme ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, Bld du Prince Henri. constituée par acte du notaire soussigné en date du 17 juillet 2007, publié au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 2004 du 17 septembre 2007.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de M. Francesco MOGLIA, employé, demeurant professionnellement a Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mme Gaelle KWIATKOWSKI, employée, demeurant professionnellement a Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur M. Alessandro POLI, manager, demeurant professionnellement à Milan.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

- I. Que l'ordre du jour est le suivant:
- 1. Transfert du siège social statutaire, du siège réel, du lieu du principal établissement, de l'administration centrale du Grand Duché du Luxembourg vers l'Italie, et transformation de la société en une société italienne, sans dissolution préalable, mais par continuation en Italie de la personnalité juridique de la société luxembourgeoise, et cela en conformité avec la loi luxembourgeoise.
- 2. Modification de la dénomination de "Perennius Capital Partners S.A." en "Perennius Capital Partners Holding S.p.A.", et remaniement complet des statuts et plus particulièrement
 - de la détermination de la durée de la société
 - ainsi que son objet lequel se lira comme suit:
- Art. 3. Oggetto. L'esercizio in via prevalente, non nei confronti del pubblico, ma solo nei confronti di società controllanti, controllate o collegate e controllate da una stessa controllante e comunque all'interno di un medesimo Gruppo delle seguenti attività:
 - assunzione di partecipazioni;
 - coordinamento finanziario e tecnico amministrativo delle società del Gruppo di appartenenza;
 - concessione di finanziamenti sotto qualsiasi forma limitatamente alle società del Gruppo di appartenenza.

Per il raggiungimento dello scopo sociale, la Società potrà compiere - ma non come oggetto prevalente e non nei confronti del pubblico - operazioni mobiliari, immobiliari e finanziarie di qualsiasi specie, compreso il rilascio di garanzie reali e personali a favore proprio o di terzi, se nell'interesse sociale, nonchè assumere partecipazioni e cointeressenze in altre Società od Enti, Consorzi, aventi scopo analogo, affine o connesso al proprio.

Sono comunque escluse dall'oggetto sociale le attività riservate agli intermediari finanziari di cui all'art. 106 del Decreto Legislativo 1 settembre 1993 n. 385, quelle riservate alle società di intermediazione mobiliare di cui al D. Lgs. 24 febbraio 1998 n. 58 e quelle di mediazione di cui alla legge 3 febbraio 1989 n. 39, le attività professionali protette di cui alla legge 23 novembre 1939 n. 1815 e loro modifiche, integrazioni e sostituzioni e comunque tutte le attività che per legge sono riservate a soggetti muniti di particolari requisiti non posseduti dalla Società.

- 3. Approbation des comptes intérimaires au 30 avril 2010.
- 4. Démission de l'actuel commissaire aux comptes et discussion sur l'éventuelle nomination du ou des nouveaux administrateurs et délégation de pouvoirs;
 - 5. Nomination du " collegio sindacale "
 - 6 Divers
- Il: Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions détenues sont renseignés sur une liste de présence, laquelle liste de présence, signé par les actionnaires présentes et par les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire soussigné, reste annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés restent également annexées au présent acte.

III: Il appert de la susdite liste de présence que toutes les actions émises sont présentes ou représentées à la présente assemblée, laquelle peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Exposé:

Le président déclare que la société entend transférer son siège statutaire et de direction effectif en Italie.

La présente a pour objet de décider le transfert du siège statutaire, du siège de direction effective, du lieu du principal établissement et de l'administration centrale de la société du Grand Duché du Luxembourg vers l'Italie, et plus spécifiquement à I-20121 Milano, via Pontaccio 10.



Ensuite l'assemblée, après délibération, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide que le siège social statutaire, le principal établissement, l'administration centrale et le siège de direction effective de la société sont transférés du Luxembourg vers l'Italie et plus précisément à I-20121 Milano, 10, via Pontaccio,

de sorte que la société adoptera la nationalité italienne et sera soumise à la loi italienne. Ce changement de nationalité n'ayant pas pour effet de modifier la personnalité juridique de la société qui restera inchangée (Société Anonyme), spécialement d'un point de vue légal et financier, a pour conséquence que cette société passera de la nationalité luxembourgeoise à la nationalité italienne et ce sans liquidation ni changement dans la personnalité juridique de la société.

La procédure de radiation de la société sera effectuée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg dès réception de l'extrait attestant de son inscription auprès du Registre de Commerce de Milano (Italie).

L'assemblée donne en outre pouvoir à M. Ubaldo MILGIORATI, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

de présenter les déclarations fiscales et de faire le nécessaire pour rayer la société des registres publics, et à cet effet de faire toute déclaration, de signer tout acte et/ou procès verbal, et de représenter la société aussi devant les autorités publiques, et en général de faire tout ce qui est nécessaire ou simplement utile pour exécuter le présent mandat.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier ou de remplacer les statuts de la société dans la mesure nécessaire pour les rendre conformes à la législation italienne, et plus particulièrement à ce sujet décide:

- de changer la dénomination de Perennius Capital Partners S.A. en Perennius Capital Partners Holding S.p.A.
- de fixer la durée de la société au 31 décembre 2050,
- de donner à l'objet social la teneur suivante:

Art. 3. Oggetto. L'esercizio in via prevalente, non nei confronti del pubblico, ma solo nei confronti di società controllanti, controllate o collegate e controllate da una stessa controllante e comunque all'interno di un medesimo Gruppo delle seguenti attività:

- assunzione di partecipazioni;
- coordinamento finanziario e tecnico amministrativo delle società del Gruppo di appartenenza;
- concessione di finanziamenti sotto qualsiasi forma limitatamente alle società del Gruppo di appartenenza.

Per il raggiungimento dello scopo sociale, la Società potrà compiere - ma non come oggetto prevalente e non nei confronti del pubblico - operazioni mobiliari, immobiliari e finanziarie di qualsiasi specie, compreso il rilascio di garanzie reali e personali a favore proprio o di terzi, se nell'interesse sociale, nonchè assumere partecipazioni e cointeressenze in altre Società od Enti, Consorzi, aventi scopo analogo, affine o connesso al proprio.

Sono comunque escluse dall'oggetto sociale le attività riservate agli intermediari finanziari di cui all'art. 106 del Decreto Legislativo 1 settembre 1993 n. 385, quelle riservate alle società di intermediazione mobiliare di cui al D. Lgs. 24 febbraio 1998 n. 58 e quelle di mediazione di cui alla legge 3 febbraio 1989 n. 39, le attività professionali protette di cui alla legge 23 novembre 1939 n. 1815 e loro modifiche, integrazioni e sostituzioni e comunque tutte le attività che per legge sono riservate a soggetti muniti di particolari requisiti non posseduti dalla Società.

et ainsi adopter le projet des statuts tels que rédigés dans le document annexé au présent acte, forme dans laquelle ils seront insérés au registre du commerce et des sociétés de Milano.

Il est entendu que les formalités prévues pour que l'adoption de ces nouveaux statuts soit faite en conformité avec la loi italienne devront être accomplies.

Troisième résolution

L'assemblée approuve les comptes intérimaires au 30 avril 2010 préparés conformément aux dispositions légales italiennes.

Quatrième résolution

L'assemblée accepte la démission des administrateurs et commissaire aux comptes actuels et leur consent bonne et valable décharge.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer les administrateurs démissionnaires de la société ci-après désignés comme nouveaux administrateurs de la société italienne, lesquels sont en fonction jusqu'à l'assemblée générale annuelle devant statuer sur les comptes clôs au 31 décembre 2010, savoir:

- Andrew Simms, né le 01.05.1963 à Guildford (Royaume-Uni), résidant professionnellement à 19-21 Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, président;



- Francesco Moglia, né le 27.05.1968 à Rome (Italie), résidant professionnellement à 19-21 Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, administrateur;
- Luigi Carnelli, né le 6.05.1956 à Milan (Italie), résidant à Contrada di Sassella No 5 CH-6900 Lugano (Suisse), administrateur;
 - Alessandro Poli, né le 29.12.1969 à Milan (Italie), résidant à Via Tasso N°4 I-20123 Milan (Italie), administrateur;
- Roland Roffler, né le 24.02.1960 à Malix (Suisse), résidant à Zugerstrasse No 57 CH-6341 Baar Zug (Suisse), administrateur.

Les administrateurs ainsi nommés auront, chacun individuellement, tous les pouvoirs pour accomplir toutes formalités et procédures nécessaires ou requises pour finaliser le transfert en conformité avec les lois italiennes.

Sixième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de nommer un Collège des Commissaires (Collegio sindacale) composé de 3 (trois) membres titulaires (sindaci effettivi) et de 2 (deux) membres suppléants (sindaci supplenti):

(a) Sont nommés membres titulaires du Collège des Commissaires (Collegio sindacale):

Nome	Cognome data Nascita	Professione	Residenza
Giorgio	LOLI Livorno 23/08/1939	Dottore Commercialista	Corso di Porta Nuova, 38 - Milano
Renato	SANTINI Bologna 04/12/1960	Dottore Commercialista	Via dell' Osservanza, 53 - Bologna
Andrea	SILVESTRI Roma 11/09/1968	Dottore Commercialista	Via Antonio Bertoloni, 55 - Roma

((b) Sont nommés membres suppléants du Collège des Commissaires (Collegio sindacale):

Luciano CRAFA Novi Ligure 19/09/1959 Dottore Commercialista Via Crosa della Maccarina, 2 - Novi Ligure Valerio VILLORESI Milano 11/03/1969 Dottore Commercialista Via Donizzetti, 23 - Milano

lesquels seront rémunérés sur base des tarifs professionnels minima en vigueur et dont le mandat arrivera à terme lors de l'assemblée générale annuelle convoquée pour l'approbation du bilan au 31 décembre 2010;

LES RESOLUTIONS QUI PRECEDENT SONT PRISES SOUS LA CONDITION SUSPENSIVE DE L'INSCRIPTION DE LA SOCIETE AU REGISTRE DE COMMERCE DE MILANO (I), JUSQU'AU 31 DECEMBRE 2010.

Déclaration pro fisco:

L'assemble constate que le transfert du siège et le changement de nationalité en découlant n'auront pas d'effet sur la personnalité juridique de la Société qui devra continuer en Italie sans qu'il s'opère de dissolution ou liquidation de la Société.

Clôture de l'assemblée:

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Frais:

Le montant des frais, dépenses ou charges, sous quelque forme que ce soit incombant à la société ou étant mis à sa charge du fait de la présente assemblée générale extraordinaire, est approximativement évalué, sans nul préjudice, à la somme de EUR 4.000.-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant sur l'en-tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais fait état ici que sur demande des personnes présentes ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi par une traduction française. Sur requête des mêmes personnes et dans le cas où il existerait des contradictions entre le texte français et le texte anglais, il est décidé que le texte anglais prévaudra

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé F. MOGLIA, G. KWIATOWSKI, A. POLI, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 mai 2010 , LAC/2010/21333: Reçu soixante-quinze euros (75 €)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- Pour copie conforme - délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 May 2010.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2010082582/310.

(100073907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2010.



Imperial Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 143.554.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010063469/10.

(100078533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Investimex Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 80.595.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 juin 2010.

Luxembourg Corporation Company SA

Signature

Référence de publication: 2010063472/12.

(100078524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Kaizen Invest S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 141.669.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXFIDUCIA S.à r.l.

16, rue de Nassau - L-2213 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010063475/12.

(100078540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Eremis Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 4.664.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 6 mai 2010

- Les mandats d'Administrateurs de Madame Corinne BITTERLICH, Conseiller Juridique, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, de Madame Isabelle SCHUL, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg et de Monsieur Daniel PIERRE, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2016. Le mandat de Commissaire aux Comptes de FIN-CONTRÔLE S.A., Commissaire aux Comptes, ayant son siège social au 12, rue Guillaume Kroll, bâtiment F, L-1882 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2016.

Fait à Luxembourg, le 6 mai 2010.

Certifié sincère et conforme

EREMIS HOLDING S.A.

D. PIERRE / I. SCHUL

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010082511/20.

(100073121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.



LSI Logic Hungary Software Licensing Limited Liability Company - Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 134.911.

Les comptes annuels de la société mère LSI Logic Hungary Software Licensing Limited Liability Company au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Succursale Signature

Le Gérant

Référence de publication: 2010063491/14.

(100078535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Prinus Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 113.590.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2010.

Matthijs BOGERS Administrateur

/ diffilling accur

Référence de publication: 2010063520/12.

(100078544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Desta S.A., Société Anonyme Holding.

Capital social: EUR 560.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 96.745.

Extrait du Procès verbal de l'Assemblée Générale des Actionnaires tenue le 7 mai 2010

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale que:

- L'assemblée a décidé de nommer avec effet immédiat Mme Valérie Strappa et Mme Valérie Degrez en qualité d'administrateurs de la société, ayant leur adresse professionnel au 412F route d'Esch, L-1030 Luxembourg jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010.
- L'assemblée a décidé de renouveler le mandat de M. Jean-Claude Buffin, Administrateur de la société, jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010.
- L'assemblée a décidé de nommer Fin-Contrôle S.A., société anonyme, ayant son siège social au 12 Rue Guillaume J. Kroll L-1882 Luxembourg en tant que nouveau commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat, jusqu'à la prochaine assemblée annuelle qui se tiendra en 2010.

Il résulte d'une résolution du conseil d'administration du 5 avril 2010 que conformément aux dispositions de l'article 64(2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les administrateurs ont élu en leur sein un Président en la personne de Monsieur Jean-Claude Buffin.

Luxembourg, le 14 mai 2010.

Pour DESTA S.A.

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Un mandataire

Signature

Référence de publication: 2010082510/28.

(100073122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.



Rupinvest Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2352 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Probst.

R.C.S. Luxembourg B 140.877.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2010.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010063524/14.

(100078419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

SIPEF 1 SARL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 77.015.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 ^{er} juin 2010.

SIPEF 1 S.à r.l.

Représentée par M. Matthijs BOGERS

Gérant

Référence de publication: 2010063530/13.

(100078547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

C.D.G. Participations S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 17.954.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue extraordinairement le 21 mai 2010, les mandats des administrateurs VALON S.A, LANNAGE S.A et KOFFOUR S.A, ainsi que celui du commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A. ont été renouvelés pour une durée de six ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

Par décision du Conseil d'administration du 21 mai 2010, LANNAGE S.A, R.C.S. Luxembourg B-63130, 283, route d'Arlon, L - 1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société C.D.G. PARTICIPATIONS S.A.: Madame Marie BOURLOND, 180, rue des Aubépines, L - 1145 Luxembourg, KOFFOUR S.A., R.C.S. Luxembourg B-86086, 283, route d'Arlon, L - 1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société C.D.G. PARTICIPATIONS S.A.: Monsieur Guy BAUMANN, 180, rue des Aubépines, L - 1145 Luxembourg et VALON S.A, R.C.S. Luxembourg B-63143, 283, route d'Arlon, L - 1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société C.D.G. PARTICIPATIONS: Monsieur Guy KETTMANN, 180, rue des Aubépines, L - 1145 Luxembourg.

Luxembourg, le 03 JUIN 2010.

Pour C.D.G. PARTICIPATIONS S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Catherine Day-Royemans / Christelle Domange

Vice-President / -

Référence de publication: 2010063917/27.

(100078418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.



TransEuropean III (Livange) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 110.856.

Le Bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02/06/2010.

Xenia KOTOULA / Jorge Perez Lozano

Manager / Manager

Référence de publication: 2010063544/12.

(100078429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Veurne Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 111.707.

Le bilan au 31 Décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2010.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010063550/12.

(100078519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Wright Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 104.572.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXFIDUCIA S.à r.l.

16, rue de Nassau - L-2213 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010063555/12.

(100078536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Europa Real Estate III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 136.325.

Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société à Luxembourg, le 12 mai 2010

L'associé unique de la Société a décidé en date du 12 mai 2010 d'élire Deloitte S.A., société anonyme dont le siège social est situé au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.895, en tant que réviseur d'entreprises de la Société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle des associés devant se tenir en l'année 2011 pour statuer sur l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 12 mai 2010.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010082396/18.

(100073466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.



Wright Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 104.572.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXFIDUCIA S.à r.l.

16, rue de Nassau - L-2213 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010063556/12.

(100078542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Bandako S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 84.395.

Monsieur Claude Schmit et Madame Anne Huberland, demeurant professionnellement à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau, se sont démis de leurs fonctions d'administrateurs de la société Bandako S.A., RCS Luxembourg B 84395, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 02 juin 2010.

Juria Consulting S.A.

Signature

Référence de publication: 2010063913/13.

(100078432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

H2O CONCEPT S.àr.l, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9653 Goesdorf, 5, Moettelsergass.

R.C.S. Luxembourg B 153.238.

STATUTS

L'an deux mille dix, le dix mai.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch/Alzette.

ONT COMPARU:

- 1. Monsieur Miguel Angelo DA CRUZ SIMAO, ouvrier, demeurant à L-9653 Goesdorf, 5 Moettelsergass.
- 2. Monsieur Pedro Miguel RESENDE DOS REÍS MORAIS, chauffeur, demeurant à L-5418 Ehnen, 15 An den Aessen.

Lesquels comparants déclarent vouloir constituer entre eux une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, à ces fins, arrêtent les statuts suivants:

- **Art. 1** er. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination de "H20 CONCEPT S.à r.l.".
 - Art. 2. Le siège social est établi à Goesdorf.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés à prendre conformément aux dispositions de l'article 9 (2) des statuts.

- **Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de blanchisserie et repassage, avec l'achat et la vente des articles de la branche, ainsi que toutes opérations mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser son développement.
 - Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.
- **Art. 5.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (EUR 12.400.-) EUROS représenté par CENT PARTS SOCIALES (100) de CENT VINGT QUATRE (124) EUROS, chacune.

Les parts sociales ont été souscrites et libérées comme suit:

1 Monsieur Miguel Angelo DA CRUZ SIMAO, préqualifié,	50 parts
2 Monsieur Pedro Miguel RESENDE DOS REIS MORAIS, préqualifié,	50 parts
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100 parts



Les associés reconnaissent que le capital de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (EUR 12.400.-) a été intégralement libéré par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (EUR 12.400.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Art. 6. Les cessions entre vifs des parts sociales à des tiers, ainsi que leur transmission pour cause de mort à quelque héritier ou légataire que ce soit, fût-il réservataire ou légal, sont subordonnées à l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social pour les cessions entre vifs et les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants pour leur transmission à cause de mort.

La cession entre vifs des parts sociales ainsi que leur transmission pour cause de mort à des associés est libre.

- **Art. 7.** Les cessions de parts sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Toutefois, elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiée à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément aux dispositions de l'article (1690) du Code Civil.
- **Art. 8.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.
 - **Art. 9.** Chaque part sociale du capital donne droit à une voix.

Les décisions de l'assemblée générale ne sont valablement prises qu'autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les délibérations qui portent modifications des statuts ne sont valablement prises que par la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre deux mille dix.

Art. 11. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

En cas de décès d'un associé, la société continuera avec les associés survivants, sous réserve des dispositions de l'article 6 des présents statuts.

Les héritiers, ayant droit ou créanciers d'un associé ne peuvent, pour quelque motif que ce soit et sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens, papiers et valeurs de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. Pour tous les points non prévus aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales régissant la matière et notamment aux lois du 10 août 1915 et du 18 septembre 1933.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de HUIT CENT CINQUANTE EUROS (EUR 850.-).

Assemblée générale extraordinaire

Présentement les associés de la société à responsabilité limitée ci-avant constituée, et représentant l'intégralité du capital social, réunis en assemblée générale, ont pris à l'unanimité, les décisions suivantes:

Est nommée gérante technique de la société, pour une durée indéterminée:

Madame Maria Domenica CORDELLA, demeurant à L-9177 Niederfeulen, 36, route de Bastogne.

Sont nommés gérants administratifs de la société, pour une durée indéterminée:

- Monsieur Miguel Angelo DA CRUZ SIMAO, prédit.
- Monsieur Pedro Miguel RESENDE DOS REIS MORAIS, prédit.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de la gérante technique et d'un des deux gérants administratifs.

L'adresse du siège social de la société est établie à L-9653 Goesdorf, 5, Moettelsergass.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Da Cruz Simao; Resende Dos Reis Morais, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 mai 2010. Relation: EAC/2010/5706. Reçu: soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Esch-sur-Alzette, le 25 mai 2010.

Référence de publication: 2010082591/83.

(100074366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2010.

Ifos Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 109.107.

Madame Anne Huberland, demeurant professionnellement à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau, s'est démise de sa fonction d'administrateur de la société IFOS Investment S.A., RCS Luxembourg B 109107, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 02 juin 2010.

Juria Consulting S.A.

Signature

Référence de publication: 2010063957/12.

(100078441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

International Real Estate Investors Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 41.616.

Monsieur Claude Schmit, demeurant professionnellement à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau, s'est démis de sa fonction d'administrateur de la société International Real Estate Investors Holding S.A., RCS Luxembourg B 41616, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 02 juin 2010.

Juria Consulting S.A.

Signature

Référence de publication: 2010063959/13.

(100078437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Iprom Project Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9233 Diekirch, 71, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 102.094.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010063961/10.

(100078523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Parkwood (Cologne) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 125.027.

Extrait des résolutions de l'actionnaire unique du 25 mai 2010

1. Revocation d'un gérant

L'actionnaire unique révoque M. Derek LUCIE-SMITH de son mandat de gérant de la Société avec effet immédiat.

2. Nomination d'nun gérant

L'actionnaire unique décide de nommer M. Robert David MAXTED, né au Caire, Egypte, le 7 mars 1947, residant professionnellement au 52 Brooks Mews, W1K4EE Londres, comme gérant de la Société pour une durée indéterminée.



Luxembourg.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010063990/19.

(100078424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Parkwood (Hamburg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy. R.C.S. Luxembourg B 125.030.

Extrait des résolutions de l'actionnaire unique du 25 mai 2010

1. Revocation d'un gérant

L'actionnaire unique révoque M. Derek LUCIE-SMITH de son mandat de gérant de la Société avec effet immédiat.

2. Nomination d'un gérant

L'actionnaire unique décide de nommer M. Robert David MAXTED, né au Caire, Egypte, le 7 mars 1947, residant professionnellement au 52 Brooks Mews, W1K 4EE Londres, comme gérant de la Société pour une durée indéterminée.

Luxembourg.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010063991/19.

(100078422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Royal Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg. R.C.S. Luxembourg B 39.709.

Monsieur Claude Schmit et Madame Anne Huberland, demeurant professionnellement à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau, se sont démis de leurs fonctions d'administrateurs de la société Royal Real Estate S.A., RCS Luxembourg B 39709, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 02 juin 2010.

Juria Consulting S.A.

Signature

Référence de publication: 2010064002/13.

(100078431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Urbis Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall. R.C.S. Luxembourg B 120.054.

Extrait de la résolution prise par l'associé unique de la Société en date du 12 mai 2010:

Il est décidé de nommer pour une durée indéterminée Mr Krzysztof Drozd, né le 11 avril 1975 à Legnica, Pologne, résidant professionnellement au 75, Davies Street W1K 5LN, London, Royaume-Uni comme gérant de la Société en remplacement du gérant démissionnaire Mr Benedict VON HESLER avec effet au 13 mai 2010. Par conséquent, le conseil de gérance est composé comme suit:

- Jean Roger Lemaire, gérant;
- Ali Haroon, gérant;
- Teunis Akkerman, gérant;
- Krzysztof Drozd, gérant.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 21 mai 2010.

Pour la Société Signatures Un mandataire

Référence de publication: 2010082461/22.

(100073635) Déposé au registre de <u>commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.</u>

Selective Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg. R.C.S. Luxembourg B 106.141.

Monsieur Claude Schmit et Madame Anne Huberland, demeurant professionnellement à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau, se sont démis de leurs fonctions d'administrateurs de la société Selective Properties S.A., RCS Luxembourg B 106141, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 02 juin 2010. Juria Consulting S.A.

Signature

Référence de publication: 2010064013/13.

(100078433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Sky Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 123.253.

Monsieur Claude Schmit, demeurant professionnellement à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau, s'est démis de sa fonction d'administrateur de la société Sky Finance S.A., RCS Luxembourg B 123253, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 02 juin 2010.

Jurla Consulting S.A.

Signature

Référence de publication: 2010064017/12.

(100078439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Verlac Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg. R.C.S. Luxembourg B 91.902.

Monsieur Claude Schmit et Madame Anne Huberland, demeurant professionnellement à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau, se sont démis de leurs fonctions d'administrateurs de la société Verlac Luxembourg S.A., RCS Luxembourg B 91902, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 02 juin 2010.

Juria Consulting S.A.

Signature

Référence de publication: 2010064042/13.

(100078436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Euromec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 75.073.

Nous vous prions de bien vouloir prendre note du changement d'adresse du commissaire, Monsieur Lex BENOY, de son ancienne adresse à la nouvelle adresse 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg et des administrateurs de la société, Chantal KEEREMAN, de son ancienne adresse à la nouvelle adresse 22-24, rives de Clausen, L-2165 Luxembourg; Corinne PHILIPPE, de son ancienne adresse à la nouvelle adresse 22-24, rives de Clausen, L-2165 Luxembourg; Alex SCHMITT, de son ancienne adresse à la nouvelle adresse 22-24, rives de Clausen, L-2165 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 25 mai 2010.

Johan Dejans Mandataire

Référence de publication: 2010082380/16.

(100073119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

Invista European Real Estate Trust SICAF, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement à Capital Fixe.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 108.461.

In the year two thousand and ten, on the first day of June.

Before us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared

Mrs. Marta Kozinska, employee of Citco REIF Services (Luxembourg) S.A., professionally residing at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in the name and on behalf of the board of directors of Invista European Real Estate Trust SICAF, a Luxembourg investment company with fixed capital (société d'investissement à capital fixe) organised under the form of a public limited liability company (société anonyme), with registered office at 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B108.461 (the Company),

pursuant to (i) the resolutions taken by the board of directors of the Company (the Board) on 27 April 2010 and (ii) the resolutions taken by the Committee as defined below on 1 st June 2010 (the Resolutions).

A copy of the Resolutions, signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing person, in the capacity in which she acts, requested the notary to record that:

- 1. The Company was incorporated on 6 June 2005 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, which deed has been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C -n° 1047 of 17 October 2005. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time on 30 December 2009 pursuant to a deed of Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, which deed has been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C -n°531 of 11 March 2010.
- 2. The Company has an issued and fully paid-up share capital of EUR 28,908,608.30 (twenty-eight million nine hundred and eight thousand six hundred and eight Euros and thirty euro cents) consisting of 259,948,949 (two hundred and fifty-nine million nine hundred and forty-eight thousand nine hundred and forty-nine) ordinary shares and 29,137,134 (twenty-nine million one hundred and thirty-seven thousand one hundred and thirty-four) preference shares without indication of nominal value.
- 3. In accordance with the terms of the warrant instrument dated 29 December 2009 (the Warrant Instrument), Warrantholders (as such term is defined in the Warrant Instrument) have the right to subscribe for ordinary shares of the Company twice yearly upon the Subscription Date (as such term is defined in the Warrant Instrument), being the last Business Day (as such term is defined in the Warrant Instrument) in May and November of each year by conversion of their Warrants (as such term is defined in the Warrant Instrument), each Warrant giving the right to subscribe for one ordinary share of the Company at a price of GBP 0.29, subject to such adjustment as required under the Warrant Instrument.
- 4. The Board resolved on 27 April 2010 to inter alia appoint a committee of the Board (the Committee) and to give it full power and authority to perform all such acts or things and approve, execute and deliver all such documents (whether in the name of the Company or otherwise) as it considers necessary or desirable in connection with the conversion of Warrants that was due to take place on 28 May 2010 in accordance with the terms of the Warrant Instrument.
 - 5. The Committee resolved on 1 st June 2010 inter alia to:
- (a) increase the share capital of the Company within the limits of the authorised share capital of the Company in accordance with articles 6 and 8 of the articles of association of the Company (the Articles), by creating and issuing the relevant number of new ordinary shares of the Company (the New Shares) to the Warrantholders having validly requested the conversion of their Warrants into ordinary shares of the Company pursuant to the Warrant Instrument (the Relevant Warrantholders), the ordinary shares of the Company being subscribed for (or on behalf of) and fully paid up in cash by the Relevant Warrantholders (the Share Capital Increase).

such issuance to be accompanied by the payment by the Relevant Warrantholders of a share premium in an aggregate amount of EUR 6,823.10 (six thousand eight hundred twenty-three Euros and ten eurocents); and



- (b) authorise and empower the Luxembourg administrative agent of the Company (i.e., Citco REIF Services (Luxembourg) S.A.), any director of the Company or any Avocat à la Cour, Avocat or employee of the law firm Allen & Overy Luxembourg, with full power of substitution, to appear, within a month of the Share Capital Increase as the representative of the Board before any Luxembourg notary to:
 - (i) record the Share Capital Increase;
 - (ii) amend the first paragraph of article 6 of the Articles; and
 - (iii) do any and all things which may be necessary or useful in connection therewith.
- 6. The Committee has accepted on 1 st June 2010 the subscription and full payment of the New Shares by way of contributions in cash as follows:

Name of the subscriber	Number of New Shares subscribed
Maitland Luxembourg S.A. (as Luxembourg registrar and transfer agent and for and on behalf	
of the Relevant Warrantholders)	27,994 New Shares
Total:	27,994 New Shares

- 7. The aggregate amount of the contributions in cash paid by the above subscribers amounts to EUR 9,622.50 (nine thousand six hundred twenty-two Euros and fifty eurocents) and is allocated as follows:
- (a) EUR 2,799.40 (two thousand seven hundred and ninety-nine Euros and forty eurocents) to the share capital account of the Company; and
- (b) EUR 6,823.10 (six thousand eight hundred twenty-three Euros and ten eurocents) to the share premium reserve of the Company.
- 8. All the New Shares having been subscribed and fully paid up in cash by the subscribers, the total sum of EUR 9,622.50 (nine thousand six hundred twenty-two Euros and fifty eurocents) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.
- 9. As a consequence of the Share Capital Increase, the first paragraph of article 6 of the Articles is amended so as to read as follows:

"The Company has an issued share capital of EUR 28,911,407.70 (twentyeight million nine hundred and eleven thousand four hundred and seven Euros and seventy eurocents) consisting of 259,976,943 (two hundred and fifty-nine million nine hundred and seventy-six thousand nine hundred and forty-three) Ordinary Shares and 29,137,134 (twenty-nine million one hundred and thirtyseven thousand one hundred and thirty-four) Preference Shares without indication of nominal value, all of which have been fully paid up.".

Costs

The expenses, costs remuneration and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately two thousand euro (EUR 2,000.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed. The document having been read to the appearing person, whose name, civil status and residence are known to the notary, the appearing person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

En l'an deux mille dix, le premier juin.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A compart

Madame Marta Kozinska, employée de Citco REIF Services (Luxembourg) S.A. demeurant professionnellement à 20, rue de la Poste, L2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant au nom et pour compte du conseil d'administration d'Invista European Real Estate Trust SICAF, une société d'investissement à capital fixe de droit luxembourgeois organisée sous la forme d'une société anonyme, avec siège social au 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108.461 (ci-après la Société),

conformément (i) aux résolutions prises par le conseil d'administration de la Société (le Conseil) le 27 avril 2010 et (ii) aux résolutions prises par le Comité (tel que défini ci-dessous) le 1 er juin 2010 (les Résolutions).

Une copie des Résolutions, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise ensemble avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant, agissant en sa qualité, a requis le notaire d'acter que:



- 1. La Société a été constituée le 6 juin 2005 suivant un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C -N° 1047 du 17 octobre 2005. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois le 30 décembre 2009 suivant un acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C -N° 531 du 11 mars 2010.
- 2. La Société a un capital social émis et entièrement libéré de 28.908.608,30 EUR (vingt-huit millions neuf cent huit mille six cent huit euros et trente cents) représenté par 259.948.949 (deux cent cinquante-neuf millions neuf cent quarante-huit mille neuf cent quarante-neuf) actions ordinaires et 29.137.134 (vingt-neuf millions cent trente-sept mille cent trente-quatre) actions préférentielles sans indication de valeur nominale.
- 3. Conformément aux termes de l'instrument de warrant daté du 29 décembre 2009 (l'Instrument de Warrant), les Détenteurs de Warrants (tel que défini dans l'Instrument de Warrant), ont le droit de souscrire des actions ordinaires de la Société deux fois par an lors de la Date de Souscription (telle que définie dans l'Instrument de Warrant), c'est-à-dire le dernier Jour Ouvrable (tel que défini dans l'Instrument de Warrant) de mai et de novembre de chaque année par conversion de leurs Warrants (tel que défini dans l'Instrument de Warrant), chaque Warrant donnant le droit de souscrire une action ordinaire de la Société au prix de 0.29 GBP, sous réserve d'un ajustement exigé par l'Instrument de Warrant.
- 4. Le Conseil a décidé le 27 avril 2010, entre autres, de nommer un comité du Conseil (le Comité) et de lui donner pouvoir et autorité pour accomplir tous les actes et choses et approuver, signer et délivrer tous les documents (que ce soit au nom de la Société au autrement) qu'il considère comme nécessaires ou souhaitables en relation avec la conversion des Warrants qui a dû avoir lieu le 28 mai 2010 conformément aux termes de l'Instrument de Warrant.
 - 5. Le Comité a décidé le 1 er juin 2010, entre autres:
- (a) d'augmenter le capital social de la Société dans les limites du capital social autorisé de la Société, conformément aux articles 6 et 8 des statuts de la Société (les Statuts), en créant et émettant le nombre pertinent de nouvelles actions ordinaires de la Société (les Nouvelles Actions) aux Détenteurs de Warrants qui ont dûment demandé la conversion de leurs Warrants en actions ordinaires de la société conformément à l'Instrument de Warrant (les Détenteurs de Warrants Concernés), les actions ordinaires de la Société étant souscrite pour (ou pour le compte de) et entièrement libérés en numéraire par les Détenteurs de Warrants Concernés (l'Augmentation de Capital Social).

Cette émission devant être accompagnée du paiement par les Détenteurs de Warrants Concernés d'une prime d'émission d'un montant total de 6.823,10 EUR (six mille huit cent vingt-trois euros et dix cents); et

- (b) d'autoriser et de donner pouvoir à l'agent administratif luxembourgeois de la Société (c'est-à-dire Citco REIF Services (Luxembourg) S.A.), à tout administrateur de la Société ou à tout Avocat à la Cour, Avocat ou employé du cabinet d'avocat Allen & Overy Luxembourg, avec pouvoir de substitution, de comparaître, dans le mois de l'Augmentation de Capital Social, en tant que représentant du Conseil devant tout notaire Luxembourgeois afin:
 - (i) d'enregistrer l'Augmentation de Capital;
 - (ii) de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des Statuts; et
 - (iii) de faire tout ce qui peut être nécessaire ou utile à cet égard.
- 6. Le Comité a accepté le 1 ^{er} juin 2010 la souscription et la libération intégrale des Nouvelles Actions au moyen d'apports en numéraire comme suit:

Nom du souscripteur	Nombre de Nouvelles
	Actions souscrites
Maitland Luxembourg S.A. (en tant qu'agent de registre et de transfert au Luxembourg et pour	27.994 Nouvelles
le compte des Détenteurs de Warrants Concernés)	Actions (ordinaires)
Total:	27.994 Nouvelles
	Actions (ordinaires)

- 7. Le montant total des apports en nature payés par les souscripteurs ci-dessus s'élève à EUR 9.622,50 EUR (neuf mille six cent vingt-deux euros et cinquante cents) et est alloué comme suit:
- (a) 2.799,40 EUR (deux mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf euros et quarante cents) au compte capital social de la Société; et
 - (b) 6.823,10 EUR (six mille huit cent vingt-trois euros et dix cents) au compte prime d'émission de la Société.
- 8. Toutes les Nouvelles Actions ordinaires ayant été souscrites et entièrement libérées en numéraire par les souscripteurs, la somme totale de EUR 9.622,50 (neuf mille six cent vingt-deux euros et cinquante cents) est à la disposition de la Société, preuve en ayant été rapportée au notaire instrumentant.
- 9. En conséquence de l'Augmentation de Capital Social, le premier paragraphe de l'article 6 des Statuts est modifié de telle sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

"Le capital social de la Société est fixé à 28.911.407,70 EUR (vingt-huit millions neuf cent onze mille quatre cent sept euros et soixante-dix cents) représenté par 259.976.943 (deux cent cinquante neuf millions neuf cent soixante-seize mille neuf cent quarante-trois) Actions Ordinaires et 29.137.134 (vingt neuf millions cent trente-sept mille cent trente-quatre) Actions Préférentielles sans indication de valeur nominale, ayant toutes été entièrement libérées.".

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ deux mille euros (EUR 2.000,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant qui est connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état civil et demeure, celui-ci a signé l'original du présent acte avec le notaire.

Signé: M. Kozinska et M. Schaeffer.

 $Enregistr\'{e}\ \grave{a}\ Luxembourg\ Actes\ Civils,\ le\ 4\ juin\ 2010.\ Relation:\ LAC/2010/24864.\ Reçu\ soixante-quinze\ euros\ Eur\ 75.$

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2010.

Référence de publication: 2010067771/179.

(100082505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

PHM Holdco 13 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 151.836.

In the year two thousand and ten, on the twenty-seventh day of May.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

PHM Topco 13 S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-2320 Luxembourg, 68-70 boulevard de la Pétrusse, registered with the Luxembourg register of commerce and companies ("registre de commerce et des société") under the number B 151.814,

here represented by:

Maître Patrick CHANTRAIN, lawyer, residing professionally in L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer,

by virtue of a proxy given under private seal on May 27, 2010.

The proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as aforementioned, has requested the undersigned notary to record the following:

- The appearing party is the sole shareholder of the company PHM Holdco 13 S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), with registered office in L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse, registered with the Luxembourg register of commerce and companies ("registre de commerce et des sociétés") under the number B 151.836, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, dated 4 mars 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 820 dated 21 April 2010 (the "Company"). The articles of association of the Company have been lastly amended by a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, prenamed, dated 4 May 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.
- The Company's capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro), represented by 1,250,000 (one million two hundred fifty thousand) shares with a par value of EUR 0,01.- (one cent) each.
 - The agenda is worded as follows:
 - 1. Amendment of article 2 of the articles of incorporation of the Company.
 - 2. Miscellaneous.

The sole shareholder then passes the following resolution:

Sole resolution

The sole shareholder resolves to amend article 2 of the articles of incorporation of the Company which shall henceforth have the following wording:

"Art. 2. The object of the Company is the purchase and holding of beneficial interests in United Kingdom mortgage loans (the "Mortgage Loans"); to purchase and hold other property, rights and interest relating to the Mortgage Loans as the Company shall deem fit, including but not limited to the purchase of legal title to the Mortgage Loans, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may



think fit; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed, such money borrowed being solely for the purpose of the purchase and holding of the Mortgage Loans and, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose provided always that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector without due authorisation under any laws of the Grand-Duchy of Luxembourg."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately nine hundred euro (900.- EUR).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French texts, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-septième jour de mai.

Pardevant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg,

A COMPARIA

PHM Topco 13 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 68-70 boulevard de la Pétrusse, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.814,

ici représentée par:

Maître Patrick CHANTRAIN, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à L-1521 Luxembourg, 122 rue Adolphe Fischer,

en vertu d'une procuration en date du 27 mai 2010.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, représentée ainsi qu'il a été dit, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée PHM Holdco 13 S.à r.l., ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 68-70 boulevard de la Pétrusse, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.836, constituée suivant un acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 4 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 820 en date du 21 April 2010 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été dernièrement modifiés suivant un acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, prénommé, en date du 4 mai 2010 non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.
- Le capital social de la Société est fixé à EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros), représenté par 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un cent) chacune.
 - L'ordre du jour est conçu comme suit:
 - 1. Modification de l'article 2 des statuts de la Société.
 - 2. Divers.

L'associée unique prend ensuite la résolution suivante:

Résolution unique

L'associée unique décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société, lequel doit désormais avoir la teneur suivante:

"Art. 2. L'objet de la Société est l'achat et la détention d'intérêts bénéficiaires dans des prêts hypothécaires au Royaume-Uni (les "Prêts Hypothécaires"); d'acquérir et de détenir toutes propriétés, droits et intérêts liés aux Prêts Hypothécaires que la Société jugera approprié, y compris notamment l'achat de la propriété juridique des Prêts Hypothécaires, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées; d'emprunter et lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée, ces fonds étant seulement empruntés pour l'achat et la détention des Prêts Hypothécaires et, enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financiers, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet à condition que la Société ne réalise jamais



une opération qui constituerait une activité régulée du secteur financier sans autorisation valable selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg."

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte, sont estimés approximativement à neuf cents euros (900.- EUR).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Chantrain, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2010. Relation: LAC/2010/23496. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 7 juin 2010.

Référence de publication: 2010064448/112.

(100079452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2010.

Ferd Roob S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6238 Breidweiler, 12, rue du Village.

R.C.S. Luxembourg B 153.516.

STATUTEN

Im Jahre zwei tausend zehn, den vierten Juni.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitz in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

IST ERSCHIENEN:

Herr Ferdinand, genannt Ferd ROOB, Elektriker wohnhaft in L-6238 Breidweiler, 12, rue du Village.

Welcher Komparent den instrumentierenden Notar ersuchte, folgende Gesellschaftsgründung zu beurkunden:

Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Die Gesellschaft kann einen oder mehrere Gesellschafter haben.

- Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung "FERD ROOB S.à r.l."
- Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Breidweiler.

Er kann durch eine Entscheidung des oder der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist:

- die Ausführung von land- und forstwirtschaftlichen Betriebshelferarbeiten, beinhaltend u.a.: Arbeiten im Ackerland, Grünland, in der Viehzucht, im Wald und in Grünanlagen.
- das Instandhalten und Installieren im Bereich der Elektrik und Elektronik von land- und forstwirtschaftlichen Maschinen, technischen Anlagen und Gebäuden.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausführen die sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile

- **Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500.-), aufgeteilt in EIN HUNDERT (100) Anteile von je EIN HUNDERT FÜNFUNDZWANZIG EURO (€ 125.-), welche integral durch Herrn Ferd ROOB, Elektriker wohnhaft in L-6238 Breidweiler, 12, rue du Village, übernommen wurden.
 - Art. 7. Im Falle von mehreren Gesellschaftern sind die Anteile zwischen ihnen frei übertragbar.



Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter, welche drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt, oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

Titel III. Verwaltung und Vertretung

Art. 8. Die Beschlüsse werden durch den alleinigen Gesellschafter gemäss Artikel 200-2 des Gesetzes vom 18. September 1933 sowie dasselbe abgeändert worden ist, gefasst.

Die Verträge zwischen der Gesellschaft und dem alleinigen Gesellschafter unterliegen ebenfalls den Bestimmungen dieses Artikels.

Art. 9. Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt ganz gleich wie viele Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 10. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafterversammlung, welche die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Als einfache Mandatare gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktion(en) keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind jedoch für die ordnungsgemässe Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

- Art. 11. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endigt am 31. Dezember eines jeden Jahres.
- Art. 12. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinnund Verlustrechnung aufgestellt, gemäss den diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Ein Geschäftsbericht muss gleichzeitig abgegeben werden. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung werden dem oder den Gesellschaftern zur Genehmigung vorgelegt. Diese äussern sich durch besondere Abstimmung über die Entlastung der Geschäftsführung.

Der Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Unkosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter beziehungsweise dem alleinigen Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

Art. 13. Beim Ableben des alleinigen Gesellschafters oder einem der Gesellschafter erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird durch oder mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Titel IV. Auflösung und Liquidation

Art. 14. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von dem alleinigen Gesellschafter oder der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Der alleinige Gesellschafter beziehungsweise die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 15. Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

Einzahlung des Gesellschaftskapitals

Alle Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500.-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endigt am 31. Dezember 2010.



Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr ein tausend Euro (€ 1.000.-).

Erklärung

Der Komparent erklärt, dass der unterfertigte Notar ihm Kenntnis gegeben hat davon, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der Handelsermächtigung ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

Generalversammlung

Sofort nach der Gründung, hat der alleinige Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

- a) Zum Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:
- Herr Ferd ROOB, Elektriker wohnhaft in L-6238 Breidweiler, 12, rue du Village.
- b) Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers rechtsgültig vertreten und verpflichtet.
 - c) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6238 Breidweiler, 12, rue du Village.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: F. ROOB, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 8 juin 2010. Relation: ECH/2010/786. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehr erteilt, zwecks Hinterlegung auf dem Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 11. Juni 2010.

Référence de publication: 2010067712/109.

(100082193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

N Alpha S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. Norit Alpha S.à r.l.).

Capital social: EUR 26.485.204,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.925.

In the year two thousand and ten, on the twenty-eighth day of the month of May.

Before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of N Alpha S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 16 th April 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1358 of 4 th July 2007.

The articles of incorporation of the Company (the "Articles") have been amended for the last time by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 22 nd February 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 763 of 13 th April 2010.

The meeting was presided by Mr Ralph BEYER, Rechtsanwalt, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mrs Sylvie DUPONT, private employee, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Raymond THILL, private employee, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I) It appears from an attendance list that all the outstanding twenty-six million thirty-three thousand three hundred and thirtythree (26,033,333) ordinary shares, one hundred and eighty-seven thousand one hundred and sixty-six (187,166) Class A Preferred Shares and two hundred five thousand eighty hundred and eightyfour (205,884) Class B Preferred Shares representing 100% of the issued share capital of twenty-six million four hundred twenty-six thousand three hundred and eighty-three Euro (€26,426,383) are duly represented at this meeting.

The attendance list, signed by the proxyholders of the shareholders represented, the members of the bureau and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities.



- II) The shareholders represented declare having had prior knowledge of the agenda so that the meeting may validly decide on all the items of the agenda, without any obligation to justify the accomplishment of the convening formalities.
 - III) The items on which resolutions are to be passed are as follows:
- (A) Increase of the issued share capital of the Company of twenty-six million four hundred twenty-six thousand three hundred and eighty-three Euro (\leq 26,426,383) by an amount of fifty-eight thousand eight hundred and twenty-one Euro (\leq 58,821) to twentysix million four hundred eighty-five thousand two hundred and four Euro (\leq 26,485,204) by the issue of fifty-eight thousand eight hundred and twenty-one (58,821) Class B Preferred Shares with a nominal value of one Euro (\leq 1), for a subscription price of one hundred seventy Euro (\leq 170) per share (being a total of nine million nine hundred ninety-nine thousand five hundred and seventy Euro (\leq 9,999,570)) to DH N S.à r.l.; allocation of an amount equal to the nominal value of the new shares to the share capital account and the balance of the subscription price to the share premium account;
 - (B) Consequential amendment of the first paragraph of article 5 of the Company's Articles to be read as follows:

"The issued share capital of the Company is set at twenty-six million four hundred eighty-five thousand two hundred and four Euro (€26,485,204) represented by (i) twenty-six million thirty three thousand three hundred and thirty-three (26,033,333) Ordinary Shares, (ii) one hundred and eighty seven thousand one hundred and sixty-six (187,166) Class A Preferred Shares and (iii) two hundred sixty-four thousand seven hundred and five (264,705) Class B Preferred Shares, each with a nominal value of one euro (€1) each and with such rights and obligations as set out in the present Articles of Incorporation."

Thereafter, the general meeting of shareholders unanimously resolved as follows:

First resolution

The meeting resolved to increase the issued share capital of the Company of twenty-six million four hundred twenty-six thousand three hundred and eighty-three Euro (\leq 26,426,383) by an amount of fifty-eight thousand eight hundred and twenty-one Euro (\leq 58,821) to twenty-six million four hundred eighty-five thousand two hundred and four Euro (\leq 26,485,204) by the issue of fifty-eight thousand eight hundred and twenty-one (58,821) Class B Preferred Shares with a nominal value of one Euro (\leq 1) for a subscription price of one hundred seventy Euro (\leq 170) per share (being a total of nine million nine hundred ninety-nine thousand five hundred and seventy Euro (\leq 9,999,570)) to DH N S.à r.l., out of which an amount equal to the nominal value of the new shares is allocated to the share capital account and the balance to the share premium account.

Thereupon DH N S.à r.l., with registered office at 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, with the Trade and Companies Register of Luxembourg B 127.933, represented by Mr Ralph Beyer, prenamed, subscribed to the new fifty-eight thousand eight hundred and twenty-one (58,821) Class B Preferred Shares.

The total subscription price of nine million nine hundred ninety-nine thousand five hundred and seventy Euro (€9,999,570) for the new Class B Preferred Shares issued has been fully paid in cash.

Evidence of the payment of the subscription price was shown to the undersigned notary.

Second resolution

The meeting resolved to amend the first paragraph of article 5 of the Company's Articles to read as follows:

"The issued share capital of the Company is set at twenty-six million four hundred eighty-five thousand two hundred and four Euro (€26,485,204) represented by (i) twenty-six million thirty three thousand three hundred and thirty-three (26,033,333) Ordinary Shares, (ii) one hundred and eighty seven thousand one hundred and sixty-six (187,166) Class A Preferred Shares and (iii) two hundred sixty-four thousand seven hundred and five (264,705) Class B Preferred Shares, each with a nominal value of one euro (€1) each and with such rights and obligations as set out in the present Articles of Incorporation."

Nothing further being on the agenda, the meeting was thereupon closed.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at approximately one thousand four hundred euro (1.400.-EUR).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day abovementioned.

After reading these minutes the members of the bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le vingt-huitième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.



S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de N Alpha S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, constituée suivant acte reçu de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1358 du 4 juillet 2007.

Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 février 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 763 du 13 avril 2010.

L'assemblée a été présidée par M Ralph BEYER, Rechtsanwalt, demeurant à Luxembourg.

Le président a nommé comme secrétaire Madame Sylvie DUPONT, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée a élu comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, demeurant à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I) Il ressort d'une liste de présence que toutes les vingt-six millions trente-trois mille trois cent trente-trois (26.033.333) parts sociales ordinaires, cent quatre-vingt-sept mille cent soixante-six (187.166) Parts Sociales Préférentielles de Classe A et deux cent cinq mille huit cent quatre-vingt-quatre (205.884) Parts Sociales Préférentielles de Classe B en circulation représentant 100% du capital social émis de vingt-six millions quatre cent vingt-six mille trois cent quatre-vingt-trois Euros (€ 26.426.383) sont dûment représentées à la présente assemblée.

Ladite liste de présence, signée par les mandataires des associés représentés, par les membres du bureau et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

- II) Les associés représentés déclarent avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour, de sorte qu'aucune obligation de justification de l'accomplissement des formalités de convocation ne soit nécessaire.
 - III) Les points sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les suivants:
- (A) Augmentation du capital social émis d'un montant de cinquante-huit mille huit cent vingt-et-un Euros (€ 58.821) à vingt-six millions quatre cent quatre-vingt-cinq mille deux cent quatre Euros (€ 26.485.204) par l'émission de cinquante-huit mille huit cent vingt-et-un (58.821) Parts Sociales Préférentielles de Classe B ayant une valeur nominale d'un Euro (€ 1) pour un prix de souscription de cent soixante-dix Euros (€ 170) par part sociale (représentant un total de neuf million neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cent soixante-dix Euros (€ 9.999.570)) à DH N S.à r.l.; allocation d'un montant égal à la valeur nominale des nouvelles parts sociales au compte du capital social et le solde du prix de souscription au compte prime d'émission;
- (B) Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 5 des Statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

«Le capital social émis de la Société est fixé à vingt-six millions quatre cent quatre-vingt-cinq mille deux cent quatre euros (€26.485.204) représenté par (i) vingt-six millions trente-trois mille trois cent trente-trois (26.033.333) Parts Sociales Ordinaires, (ii) cent quatre-vingt-sept mille cent soixante-six (187.166) Parts Sociales Préférentielles de Classe A et (iii) deux cent soixante-quatre mille sept cent cinq (264.705) Parts Sociales Préférentielles de Classe B, avec une valeur nominale de un euro (€1) chacune et avec les droits et obligations tels que précisés dans les présents Statuts.»

Ensuite, l'assemblée générale des associés a pris à l'unanimité les décisions suivantes:

Première résolution

L'assemblée a décidé d'augmenter le capital social émis d'un montant de cinquante-huit mille huit cent vingt-et-un Euros (€ 58.821) à vingt-six millions quatre cent quatre-vingt-cinq mille deux cent quatre Euros (€ 26.485.204) par l'émission de cinquante-huit mille huit cent vingt-et-un (58.821) Parts Sociales Préférentielles de Classe B ayant une valeur nominale d'un Euro (€ 1) pour un prix de souscription de cent soixante-dix Euros (€ 170) par part sociale (représentant un total de neuf million neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cent soixante-dix Euros (€ 9.999.570)) à DH N S.à r.l., dont un montant égal à la valeur nominale des nouvelles parts sociales est alloué au compte du capital social et le solde au compte prime d'émission.

A la suite de quoi, DH N S.à r.l., ayant son siège social à L2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 127.933, représentée par M Ralph Beyer, nommé ci-dessus, a souscrit aux cinquante-huit mille huit cent vingt-et-un (58.821) Parts Sociales Préférentielles de Classe B.

Le prix de souscription total de neuf million neuf cent quatrevingt-dix-neuf mille cinq cent soixante-dix Euros (€ 9.999.570) pour les nouvelles Parts Sociales Préférentielles de Classe B émises a été entièrement libéré en numéraire.

Preuve du paiement du prix de souscription a été montrée au notaire soussigné.

Deuxième résolution

L'assemblée a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

«Le capital social émis de la Société est fixé à vingt-six millions quatre cent quatre-vingt-cinq mille deux cent quatre euros (€26.485.204) représenté par (i) vingt-six millions trente-trois mille trois cent trente-trois (26.033.333) Parts Sociales Ordinaires, (ii) cent quatre-vingt-sept mille cent soixante-six (187.166) Parts Sociales Préférentielles de Classe A



et (iii) deux cent soixante-quatre mille sept cent cinq (264.705) Parts Sociales Préférentielles de Classe B, avec une valeur nominale de un euro (€1) chacune et avec les droits et obligations tels que précisés dans les présents Statuts.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison des résolutions ci-dessus, sont estimés à approximativement mille quatre cents euros (1.400.-EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des parties comparantes, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Beyer, S. Dupont, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 2 juin 2010. Relation: LAC/2010/24371. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2010.

Référence de publication: 2010067811/158.

(100082061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2010.

Kernel Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 109.173.

In the year two thousand and ten, on the third of June.

Before the undersigned Maître Jean Seckler, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Mr Paul Marx, docteur en droit, residing professionally in Luxembourg,

acting as the representative of the board of directors KERNEL HOLDING S.A. a société anonyme, having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 109.173, pursuant to a power given at the circular resolutions of the board of directors of the Company dated May 21 st, 2010.

The minutes of this meeting, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, acting in his said capacity, has required the undersigned notary to state his declarations as follows:

- 1.- The Company has been incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Jean Seckler, notary prenamed, on June 15, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1261 of November 24, 2005, and its articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a notarial of Maître Jean Seckler, notary prenamed, on May 19, 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.
- 2.- The share capital of the Company is set at one million eight hundred fifteen thousand one hundred seventy four US Dollars and eighty four Cents (USD 1,815,174.84) divided into sixty eight million seven hundred forty one thousand (68,741,000) shares without indication of a nominal value.
- 3.- Pursuant to the sixth paragraph of article five of the articles of incorporation of the Company, the authorized capital, excluding the current issued capital, is fixed at one hundred seventy two thousand eighty six point one eight five zero US Dollars (USD 172,086.1850) represented by six million five hundred sixteen thousand nine hundred thirty five (6,516,935) shares without indication of a nominal value.

The board of directors is authorized to increase the subscribed share capital of the Company within the limits of the authorized capital at the terms and conditions which it will fix and to suppress or limit the preferential subscription right of the existing shareholders.

4.- By circular resolutions of the board of directors of the Company dated 21 st May 2010, the board of directors of the Company has decided to increase the share capital by an amount of one hundred seventeen thousand five hundred and six US Dollars and seventy Cents (USD 117,506.70), so as to raise the share capital of the Company from its current amount of one million eight hundred fifteen thousand one hundred and seventy four US Dollars and eighty four Cents (USD 1,815,174.84) up to one million nine hundred thirty two thousand six hundred and eighty one US Dollars and fifty four Cents (USD 1,932,681.54), by the issue of four million four hundred fifty thousand (4,450,000) new shares without indication of a nominal value, having the same rights and obligations as the existing shares.



5.- The four million four hundred fifty thousand (4,450,000) new shares of the Company have been subscribed and have been paid by contribution in cash of an amount of eighty two million four hundred thirty nine thousand seven hundred and seventy-five US Dollars and sixty nine Cents (USD 82,439,775.69); one hundred seventeen thousand five hundred and six Dollars and seventy Cents (USD 117,506.70) have been allocated to the share capital of the Company and the remaining eighty two million three hundred and twenty-two thousand two hundred sixty-eight US Dollars and ninety-nine Cents (USD 82,322,268.99) have been allocated to the share premium which will be recorded in the share premium account.

The amount of eighty two million four hundred thirty nine thousand seven hundred and seventy-five US Dollars and sixty nine Cents (USD 82,439,775.69) is now at the free disposal of the Company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

- 6.- As a consequence of such increase of the share capital of the Company, the first paragraph and the sixth paragraph of article five of the articles of incorporation is amended and now reads as follows:
- " Art. 5. (First paragraph). The share capital of the Company is set at one million nine hundred thirty two thousand six hundred and eighty one US Dollars and fifty four Cents (USD 1,932,681.54) divided into seventy three million one hundred ninety one thousand (73,191,000) shares without indication of a nominal value.

(sixth paragraph)

The authorised share capital, excluded the current issued share capital, is fixed at fifty four thousand five hundred seventy nine US Dollars and forty nine Cents (USD 54,579.49) represented by two million sixty six thousand nine hundred thirty five (2,066,935) shares without nominal value."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at six thousand four hundred Euro.

The total amount of the capital increase and the share premium is valued at EUR 67,823,756.22.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le trois juin.

Par-devant le soussigné Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Paul Marx, docteur en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour compte de KERNEL HOLDING S.A., une société anonyme ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 109.173, en vertu d'un pouvoir conféré lors des résolutions circulaires du conseil d'administration de la Société datée du 21 mai 2010.

Le procès-verbal de cette réunion, après avoir été signé "ne varietur" par le comparant et le notaire, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, en qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

- 1.- La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire prénommé, en date du 15 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1261 du 24 novembre 2005, et ses statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire prénommé, en date du 19 mai 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.
- 2.- Le capital social de la société est actuellement fixé à un million huit cent quinze mille cent soixante-quatorze Dollars US et quatre-vingt-quatre Cents (USD 1.815.174,84) représenté par soixante-huit millions sept cent quarante et un mille (68.741.000) actions sans désignation de valeur nominale.
- 3.- Conformément à l'alinéa six de l'article cinq des statuts, le capital autorisé, le capital social émis actuel exclu, est fixé à cent soixante douze mille quatre vingt six virgule un huit cinq zéro Dollars US (USD 172.086,1850) représenté par six millions cinq cent seize mille neuf cent trente-cinq (6.516.935) actions sans désignation de valeur nominale.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital souscrit dans les limites du capital autorisé aux conditions et modalités qu'il fixera et à supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des anciens actionnaires.



- 4.- Par décision du 21 mai 2010, le conseil d'administration de la Société a décidé d'augmenter le capital social à concurrence de cent dix-sept mille cinq cents six Dollars US et soixante-dix Cents (USD 117.506,70), pour porter le capital social de son montant actuel d'un million huit cent quinze mille cent soixante-quatorze Dollars US et quatre-vingt quatre Cents (USD 1,815,174.84) à un million neuf cent trente deux mille six cent quatre-vingt un Dollars US et cinquante quatre Cents (USD 1.932.681,54), par l'émission de quatre million quatre cent cinquante mille (4.450.000) actions sans indication de valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.
- 5.- Les quatre millions quatre cent cinquante mille (4.450.000) actions nouvelles qui ont été souscrites, ont été libérées entièrement par apport en espèces de quatre-vingt-deux million quatre cent trente et neuf mille sept cent soixante quinze Dollars US et soixante neuf Cents (USD 82.439.775,69); cent dix-sept mille cinq cents six Dollars US et soixante-dix Cents (USD 117.506,70) ont été alloués au capital social et quatre-vingt-deux million trois cent vingt et deux mille deux cent soixante-huit Dollars US et quatre-vingt dix-neuf Cents (USD 82.322.268,99) restants ont été alloués à la prime d'émission qui sera inscrite au compte prime d'émission.

La somme de quatre-vingt un million deux cent vingt et un mille cinq cent un Dollars US et cinquante huit Cents (USD 81.221.501,58) est dès à présent à disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

- 6.- A la suite de l'augmentation de capital de la Société ainsi réalisée, le premier alinéa et le sixième alinéa de l'article cinq des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:
- " Art. 5. (Alinéa 1 er). Le capital social de la Société est fixé à un million neuf cent trente deux mille six cent quatrevingt un Dollars US et cinquante quatre Cents (USD 1.932.681,54) représenté par soixante-treize millions cent quarantevingt-onze mille (73,191,000) actions sans indication de valeur nominale.

(sixième alinéa)

Le capital autorisé, excluant le capital émis actuel, est fixé à cinquante-quatre mille cinq cent soixante-dix-neuf US Dollars et quarante-neuf Cents (USD 54.579,49) représenté par deux millions soixante-six mille neuf cent trente-cinq (2.066.935) actions sans désignation de valeur nominale."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de six mille quatre cents euros.

Le montant total de l'augmentation du capital social et de la prime d'émission est évalué à EUR 67.823.756,22.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: MARX - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 7 juin 2010. Relation GRE/2010/1925. Reçu Soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au R.C.S. Luxembourg.

Junglinster, le 9 juin 2010.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2010069649/133.

(100081733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.

Ice Cream, Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 53, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 113.114.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010082475/11.

(100073226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.



MM Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff. R.C.S. Luxembourg B 153.193.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-ninth day of April. Before Us Maître Francis Kesseler, notary residing in Esch-sur-Alzette.

THERE APPEARED:

Fondations Capital I S.C.A. SICAR, a partnership limited by shares (société en commandite par actions) qualifying as an investment company in risk capital (société en capital à risque) under the Luxembourg law of June 15, 2004, having its registered office at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 129317, represented by its general partner Fondations Capital Management S.A., a joint stock company (société anonyme) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 129318, here represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, having her professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given in April 29, 2010.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

- **Art. 1.** There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the Company), and in particular by the law of August 10 th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles), which specify in the articles 7, 10, 11 and 16 the exceptional rules applying to one member companies.
- **Art. 2.** The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliates). In general, the Company may carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes or which are liable to promote their development or extension.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other instruments which may be convertible.

- Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.
- Art. 4. The Company will have the name "MM Invest S.à r.l.".
- Art. 5. The registered office of the Company is established in Senningerberg, municipality of Niederanven.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

- **Art. 6.** The share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) represented by twelve thousand five hundred (12.500) shares of one Euro (EUR 1,00) each.
- **Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 16 of the Articles.



- **Art. 8.** Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.
- **Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
 - Art. 10. In the case of a single shareholder, the shares will be freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

- **Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.
- **Art. 12.** The Company shall be managed by Fondations Capital I S.C.A. SICAR, a partnership limited by shares (société en commandite par actions) qualifying as an investment company in risk capital (société en capital à risque) under the Luxembourg law of June 15, 2004, having its registered office at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 129317, represented by its general partner Fondations Capital Management S.A., a joint stock company (société anonyme) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 129318, itself represented by its duly appointed representatives. The manager needs not to be a shareholder.
- **Art. 13.** In dealing with third parties, the manager will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager.

Art. 14. The manager may sub-delegate all or part of his powers to one several ad hoc agents.

The manager will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The manager may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

- **Art. 15.** The manager assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.
 - Art. 16. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

- **Art. 17.** The Company's accounting year starts on the first of January of each year and ends on the thirty-first of December of each year.
- **Art. 18.** At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the manager prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 19. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

- **Art. 20.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.
- **Art. 21.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.



Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December 2010.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, Fondations Capital I S.C.A. SICAR, prenamed, declared to subscribe for the twelve thousand five hundred (12,500) shares and have them fully paid up in nominal value by contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00).

The amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand Euro (EUR 1,000.00).

Resolutions of the sole shareholder

1) The sole shareholder resolved to appoint the following entity as sole manager of the Company for an unlimited period of time:

Fondations Capital I S.C.A. SICAR, a partnership limited by shares (société en commandite par actions) qualifying as an investment company in risk capital (société en capital à risque) under the Luxembourg law of June 15, 2004, having its registered office at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 129317.

2) The sole shareholder resolves to set the address of the Company at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-neuf du mois d'avril.

Par-devant Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:

Fondations Capital I S.C.A. SICAR, une société en commandite par actions de droit luxembourgeois soumise à la loi du 15 juin 2004 sur la société d'investissement en capital à risque, ayant son siège social au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129317, représenté par son associé commandité Fondations Capital Management S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 129318, ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée le 29 avril 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

- **Art. 1** er. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ciaprès la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ciaprès la Loi), ainsi que par les présents statuts de la Société (ciaprès les Statuts), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 16, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.
- **Art. 2.** La Société peut réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en



valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties. Elle peut (par voie de prêts, avances, cautionnement, sûretés ou autres) accorder tout concours aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation, ou bien qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses associés ou filiales).

En général, la Société pourra également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, et prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou d'autres instruments qui pourront être convertibles.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. La Société a comme dénomination "MM Invest S.à r.l.".
- Art. 5. Le siège social est établi à Senningerberg, municipalité de Niederanven.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

- **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.
- **Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 16 des présents Statuts.
- **Art. 8.** Chaque part sociale donne droit pour son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.
- **Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
 - Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales seront librement transférables.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

- Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.
- **Art. 12.** La Société sera gérée par Fondations Capital I S.C.A. SICAR, une société en commandite par actions de droit luxembourgeois soumise à la loi du 15 juin 2004 sur la société d'investissement en capital à risque, ayant son siège social au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 129317, représentée par son associé commandité Fondations Capital Management S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 129318, lui-même représenté par ses mandataires nommés à cet effet. Le gérant ne doit pas obligatoirement être associé.
- **Art. 13.** Dans les rapports avec les tiers, le gérant a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant.

La Société est valablement engagée par la signature de son gérant unique.

Art. 14. Le gérant peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Le gérant peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 15. Le gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société.



Art. 16. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

- **Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.
- **Art. 18.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société. Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.
- **Art. 19.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.
- **Art. 20.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.
 - Art. 21. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre 2010.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, Fondations Capital I S.C.A. SICAR, susnomée, déclare souscrire les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales et les libérer entièrement en valeur nominale par apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00).

Un montant de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille Euros (EUR 1.000,00).

Décision de l'associé unique

1) L'associé unique de nommer l'entité suivante en qualité de gérant unique de la Société pour une durée indéterminée: Fondations Capital I S.C.A. SICAR, une société en commandite par actions de droit luxembourgeois soumise à la loi du 15 juin 2004 sur la société d'investissement en capital à risque, ayant son siège social au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 129317.

2) L'associé unique décide de fixer l'adresse du siège social au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 mai 2010. Relation: EAC/2010/5150. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010081383/262.

(100073041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.



Luxembourg Property Management S.C.I, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-8025 Strassen, 15, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg E 4.299.

L'an deux mille dix, le 27 mai.

Les parties soussignées

- 1. Monsieur Mehrdad BAKHTARI, né le 11/09/1969, de nationalité Française, demeurant au 15, rue de l'Eglise L-8025 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, d'une part et,
- 2. La société Global Estates Management Ltd. société Britannique de type "private limited company", immatriculée au Royaume Uni sous le numéro 07267806, ayant son siège social au 223 Regent Street, London, W1B2QD, Royaume Uni.

Ont convenu par l'acte sous seing privé qui suit de former une société civile immobilière nommée "Luxembourg Property Management SCI". Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts de la société civile immobilière "Luxembourg Property Management SCI" qu'ils entendent constituer

Titre I er . - Dénomination, Objet, Durée, Siège

- **Art. 1** er . Il est formé par les présentes une société civile immobilière qui prendra la dénomination de Luxembourg Property Management SCI.
- **Art. 2.** La société a pour objet l'acquisition, la détention et la gestion de tout immeuble ou parts d'immeubles qu'elle pourra acquérir pour compte propre, ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.
- Art. 3. La société aura une durée indéterminée; elle pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés statuant dans les conditions précisées à l'article 18 des présents statuts.
- **Art. 4.** Le siège social est établi à Strassen, au 15, rue de l'Eglise, il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

Titre II. - Capital social, Parts d'intérêts

- **Art. 5.** Le capital social est fixé à 100.000 € (Cent Mille Euros) représenté par 100.000 (Cent milles) parts d'intérêts de 1,00€ (Un Euro) chacune. Ces parts d'intérêts sont souscrites comme suit:

Les associés s'engagent à libérer les parts souscrites ultérieurement.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Les parts ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

- Art. 7. Les cessions des parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé. Elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiées à la société conformément à l'article 1690 du Code civil.
- Art. 8. Chaque part d'intérêt confère à son propriétaire un droit proportionnel égal, d'après le nombre des parts existantes, dans les bénéfices de la société et dans tout l'actif social.
- Art. 9. Dans leurs rapports respectifs avec leurs co-associés, les associés seront tenus des dettes et engagements de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts lui appartenant. Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés seront tenus des dettes et engagements sociaux conformément à l'article 1863 du Code civil.
 - Art. 10. Chaque part d'intérêt est indivisible à l'égard de la société.

Les copropriétaires indivis d'une ou de plusieurs parts sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés. Jusqu'à cette désignation la société peut suspendre l'exercice des droits afférents aux parts appartenant par indivis à différents copropriétaires.

Art. 11. Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux décisions prises par l'assemblée générale des associés. Les héritiers et légataires de parts ou les créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, pendant la durée de la société et jusqu'à la clôture de sa liquidation, requérir l'apposition de scellés sur les biens, documents et valeurs de la société ou en requérir l'inventaire, ni en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer en aucune manière dans l'administration de



la société. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 12. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs des associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers et représentants de l'associé ou des associés décédés. De même l'interdiction, la déconfiture, la faillite ou la liquidation judiciaire d'un ou de plusieurs des associés ne mettront point fin à la société; celle-ci continuera entre les autres associés, à l'exclusion de l'associé ou des associés en état d'interdiction, de déconfiture, de faillite ou de liquidation judiciaire, lesquels ne pourront prétendre qu'au payement de la valeur de leurs parts par les autres associés ou par un tiers acheteur présenté par le gérant.

Titre III. - Administration de la société

Art. 13. La société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par les associés.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire ou autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet.

Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du ou des gérants qui peut conférer des mandats spéciaux aux associés et/ou à de tierces personnes.

Art. 14. Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.

Titre IV. - Exercice social

Art. 15. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre V. - Réunion des associés

Art. 16. Les associés se réunissent au moins une fois par an à la date et à l'endroit qui seront indiqués dans l'avis de convocation.

Les associés peuvent être convoqués extraordinairement par le ou les gérants quand ils le jugent convenables, mais ils doivent être convoqués dans le délai d'un mois, si la demande en est faite par un ou plusieurs associés représentant un cinquième au moins de toutes les parts existantes.

Les convocations aux réunions ordinaires ou extraordinaires ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés au moins cinq jours francs à l'avance et qui doivent indiquer sommairement l'objet de la réunion.

Les associés peuvent même se réunir sur convocation verbale et sans délai si tous les associés sont présents ou représentés.

Art. 17. Dans toute réunion d'associés chaque part donne droit à une voix. En cas de division de la propriété des parts d'intérêts entre usufruitier et nu-propriétaire, le droit de vote appartient à l'usufruitier.

Les résolutions sont prises à la majorité des trois quarts des voix des associés présents ou représentés, à moins de dispositions contraires des statuts.

Art. 18. Les associés peuvent apporter toutes modifications aux statuts, quelle qu'en soit la nature et l'importance.

Ces décisions portant modification aux statuts sont prises à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Titre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 19. En cas de dissolution de la société, la liquidation de la société se fera par les soins du ou des gérants ou de tout autre liquidateur qui sera nommé et dont les attributions seront déterminées par les associés. Les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération des associés, faire l'apport à une autre société, civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la société dissoute, ou la cession à une société ou à tout autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations. Le produit net de la liquidation, après le règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

Titre VII. - Dispositions générales

Art. 20. Les articles 1832 à 1872 du Code civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille onze.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à la somme de 3000,00€ (trois milles Euros).



Réunion des associés

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis et à l'unanimité des voix, ils ont pris les résolutions suivantes:

1. Est nommé gérant pour une durée indéterminée, Monsieur Mehrdad BAKHTARI.

Il aura le pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa signature individuelle conformément à l'article 13 des statuts.

2. Le siège social est fixé au 15, rue de l'Eglise, L 8025 Strassen, Grand Duché de Luxembourg.

Dont acte, fait à Strassen, ce 27 MAI 2010.

Et après lecture les soussignés ont signé le présent acte sous seing privé.

POUR GLOBAL ESTATES MANAGEMENT LTD MR BAKHTARI The Secretary

Référence de publication: 2010082916/116.

(100074224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2010.

Institut Hermes S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 34.370.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 20 mai 2010, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant la société commerciale, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

la société anonyme INSTITUT HERMES S.A., dont le siège social à L-2320 Luxembourg, 122, Boulevard de la Pétrusse, a été dénoncé en date du 31 décembre 2007, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 34.370

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul MEYERS, juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg et liquidateur Maître Nadège THOMAS, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 11 juin 2010 au greffe de la 6 ème chambre du Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale.

Pour extrait conforme Maître Nadège THOMAS Le liquidateur

Référence de publication: 2010082377/19.

(100073545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

RBS (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 104.196.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg, le 14 avril 2010

L'assemblée générale annuelle des actionnaires à décidé de nommer les personnes suivantes aux postes d'administrateurs pour une durée d'un an expirant à l'issue de la prochaine assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2011:

- Scott Barton
- Lorna Cassidy
- Peter Craft
- Oezguel Guelbey
- Henry C. Kelly
- Antonio Thomas
- Mario Zardoni

L'assemblée générale annuelle des actionnaires à décidé de nommer DELOITTE S.A. en tant que réviseur d'entreprises indépendant pour une durée d'un an expirant à l'issue de la prochaine assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Société et Associations.



RBS (Luxembourg) S.A. Oezguel Guelbey / Lorna Cassidy

Référence de publication: 2010082381/25.

(100073143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

Opus Alternative Investment Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 78.304.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue le 26 mai 2010

- 1) L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société a pris note et a approuvé la démission de la personne suivante avec effet au 3 décembre 2008:
 - Monsieur Massimo Tosato, en qualité d'administrateur.
- 2) L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société a pris note et a approuvé la cooptation de la personne suivante avec effet au 11 septembre 2009 en remplaçant Monsieur Marc Hotimsky, agissant en qualité d'administrateur, qui a démissionné avec effet au 24 juin 2009:
 - Monsieur Miles O'Connor, en qualité d'administrateur.
- 3) L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société a décidé de renouveler les mandats des personnes suivantes jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2011 statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010:
 - Monsieur Laurent Arnoux, en qualité d'administrateur;
 - Monsieur Eric Bertrand, en qualité d'administrateur;
 - Monsieur Miles O'Connor, en qualité d'administrateur;
 - Monsieur Jacques Elvinger, en qualité d'administrateur;
 - Monsieur Marcus Everard, en qualité d'administrateur;
 - Monsieur Daniel de Fernando Garcia, en qualité d'administrateur;
 - Monsieur Hendrik van Riel, en qualité d'administrateur.

Le Conseil d'Administration de la Société se compose dès lors de la manière suivante:

- Monsieur Laurent ARNOUX, administrateur, avec adresse privée au 33, Quai Wilson, CH-1201 Genève, Suisse;
- Monsieur Eric BERTRAND, administrateur, avec adresse privée au C/ Can Mara 3, E-08034 Barcelona, Espagne;
- Monsieur Miles O'CONNOR, administrateur, avec adresse privée au 36, Carlton Avenue, SE21 7DG Londres, Grande-Bretagne;
- Monsieur Jacques ELVINGER, administrateur, avec adresse professionnelle au 2, place Winston Churchill, L-2014 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- Monsieur Marcus EVERARD, administrateur, avec adresse privée au 11500 Orum Road, Los Angeles, CA 90049, Etats-Unis;
- Monsieur Daniel DE FERNANDO GARCIA, administrateur, avec adresse privée au Serrano 1, 3° derecha, E-28001 Madrid, Espagne;
- Monsieur Hendrik VAN RIEL, administrateur, avec adresse privée au 28 8 Cheyne House, 18 Chelsea Embankment, SW3 4LA Londres, Grande-Bretagne.
- 4) L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société a également décidé de renouveler le mandat du réviseur d'entreprise suivant jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2011 statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010:
- PRICEWATERHOUSECOOPERS S.A R.L., société agissant en qualité de réviseur d'entreprise, ayant son siège social au 400, Route d'Esch, L-1014 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 65.477.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 27 mai 2010.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010082387/48.

(100073378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.



Europa Mallard S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 770.150,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse. R.C.S. Luxembourg B 112.355.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale des Associés de la Société à Luxembourg en date du 3 mai 2010

Lors de l'Assemblée Générale des Associés de la Société qui s'est tenue au siège social en date du 3 mai 2010, il a été décidé de nommer DELOITTE S.A., société anonyme dont le siège social est sis au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.895, en tant que réviseur d'entreprises de la Société pour une période prenant fin lors de l'Assemblée Générale des Associés devant statuer sur l'approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 12 mai 2010.

Pour la Société Signature

Référence de publication: 2010082393/19.

(100073467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

TIP Master Holdings (GBP) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: GBP 10.000,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer. R.C.S. Luxembourg B 123.135.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale ordinaire du 19 février 2010

- Est nommée gérant de la société Mme Rachel Aguirre, employée privée, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg en remplacement du gérant démissionnaire M. Rolf Caspers avec effet du 19 février 2010.
- Le nouveau mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011 statuant sur les comptes annuels de 2010.

Luxembourg, le 19 février 2010.

Pour le conseil de gérance

Signatures

Référence de publication: 2010082404/17.

(100073370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

Dudelounge S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-3490 Dudelange, 4-6, rue Jean Jaurès. R.C.S. Luxembourg B 122.984.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire

L'assemblée, à l'unanimité des voix a pris les résolutions suivantes:

Ratification de la démission de la gérante technique:

- Madame Patricia JAEGER, née le 26 octobre 1962 à Dudelange, demeurant à L-3588 Dudelange, 36, rue Lauenburg, Ratification de la démission de la gérante administrative:
- Madame Milena BURAS, née le 8 juillet 1982 à Kielce (Pologne), demeurant à L-5750 Frisange, 37, rue de Mondorf Est nommé gérant technique:
- Monsieur Daniel DAXHELET, né le 13 octobre 1967 à Dudelange, demeurant à L-3429 Dudelange, 178, route de Burange

Est nommé gérant administratif:

- Monsieur Dan THILL, né le 21 avril 1963 à Pétange, demeurant à L-5750 Frisange, 37, rue de Mondorf,



La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

Luxembourg, le 30 avril 2010.

Les Associés Signature

Référence de publication: 2010082523/24.

(100073418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

Itron Financial Services Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll. R.C.S. Luxembourg B 128.023.

Extract of the sole shareholder's resolution taken on april 13 $^{\mathrm{th}}$, 2010

- Mr. Mark GOWERS resigned from his mandate as Manager with effect as of February 26 th, 2010. He will be replaced by Mr. David ARKLEY, born in UTAH, United States of America, on November 22 nd, 1967, having as professional address 2111, North Molter Road, Liberty Lake, USA-WA 99 019 Washington. His mandate will be unlimited.
- Mr. Alfred DAVIDTS, born in Leuven, Belgium, on May 20 th, 1970 with professional address at 480 Avenue Louise, 1050 Brussels, Belgium is appointed as additional manager with effect as of April 13 th, 2010. His mandate will be unlimited.
 - The Company shall be bound by a single signature of any members of the Board of Managers.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 13 avril 2010

- Monsieur Mark GOWERS démissionne de son mandat de gérant avec effet au 26 février 2010. Il sera remplacé par Monsieur David ARKLEY, né dans l'UTAH, aux Etats-Unis d'Amérique, le 22 novembre 1967, ayant son adresse professionnelle au 2111, North Molter Road, Liberty Lake, USA-WA 99 019 Washington. Son mandat aura une durée illimitée.
- Monsieur Alfred DAVIDTS né à Leuven, Belgique, le 20 mai 1970 ayant son adresse professionnelle au 480 Avenue Louise, 1050 Bruxelles, Belgique est nommé gérant additionnel avec effet au 13 avril 2010. Son mandat aura une durée illimitée.
 - La société sera engagée par la signature de n'importe quel gérant du Conseil de Gérance.

Luxembourg, le 13 avril 2010.

Certifié conforme

ITRON FINANCIAL SERVICES COMPANY S.à r.l.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2010082514/28.

(100073113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

Carlitt Finance, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 37.297.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 11 juin 1991, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C No 463 du 16 décembre 1991. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire en date du 28 décembre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 262 du 15 avril 1999. Le capital social a été converti en euros dans le cadre des dispositions de la loi du 10 décembre 1998, suivant assemblée générale du 18 septembre 2001, extrait publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 203 du 6 février 2002.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 JUIN 2010.

CARLITT FINANCE

Société anonyme

Signature

Référence de publication: 2010063413/19.

(100078515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck